

**BRUXELLES
FORMATION**



former pour l'emploi



actiris.brussels 

au coeur de l'emploi

RAPPORT D'ACTIVITÉS 2019

Politiques Croisées
Emploi-Formation

www.actiris.brussels
www.bruxellesformation.brussels



INTRODUCTION	04	5. DÉVELOPPER LES PÔLES FORMATION EMPLOI	39
1. DÉVELOPPER VIEW.BRUSSELS, OBSERVATOIRE BRUXELLOIS DE L'EMPLOI ET DE LA FORMATION	07	6. AMÉLIORER LES SOLUTIONS POUR LES CHERCHEURS D'EMPLOI AYANT DES BESOINS EN LANGUES	42
<ul style="list-style-type: none">• De nouvelles missions pour approfondir les politiques croisées emploi-formation. . . 07• Le renforcement des collaborations autour de [nouveaux] dossiers communs. 09		7. GÉNÉRALISER LE RECOURS À LA VALIDATION DES COMPÉTENCES	44
2. POURSUIVRE LE DÉVELOPPEMENT DE LA CITÉ DES MÉTIERS DE BRUXELLES	18	8. SIMPLIFIER LE PARCOURS DU CHERCHEUR D'EMPLOI EN AMONT DE LA FORMATION	46
<ul style="list-style-type: none">• Le déploiement de la Cité des métiers de Bruxelles en 2019 : finalisation de la labellisation et développement du partenariat 18• Activités à la Cité des métiers en 2019 20• Le rôle de la Cité des métiers dans les parcours des chercheurs de formation et d'emploi 21• Fréquentation croissante, profil et satisfaction des visiteurs 24• Une offre de services spécifiques pour les jeunes 25		<ul style="list-style-type: none">• Le dossier unique des chercheurs d'emploi. 46• L'équivalence des diplômes non reconnus 47• Une participation conjointe d'Actiris et de Bruxelles Formation au sein du Service Francophone des Métiers et des Qualifications, de l'Instance Bassin, de la Validation des Compétences. 48	
3. AMÉLIORER L'ADRESSAGE DES CHERCHEURS D'EMPLOI VERS LA FORMATION ET LA VALIDATION DES COMPÉTENCES	28	9. FACILITER LE PARCOURS VERS L'EMPLOI EN AVAL DE LA FORMATION	51
<ul style="list-style-type: none">• Le renforcement de l'accessibilité de l'offre de formation. 28• La mobilisation des entreprises dans des partenariats concrets de formation. 29• Stages First 30• Garantie Jeunes : monitoring conjoint Actiris - Bruxelles Formation - VDAB Brussel -SFPME/efp - Syntra Brussel 30• Un processus commun d'adressage des chercheurs d'emploi qui répond à la « Garantie Solution pour Tous » 32		<ul style="list-style-type: none">• LINK et J-30 51• Select Actiris. 52	
4. DÉPLOYER L'OFFRE DE FORMATION SUITE À LA SIXIÈME RÉFORME DE L'ÉTAT	36	10. POURSUIVRE DES COLLABORATIONS EFFICIENTES POUR RÉPONDRE AUX BESOINS ÉCONOMIQUES DE LA RÉGION BRUXELLOISE ET FACILITER LA MISE À L'EMPLOI DES BRUXELLOIS.ES	53
		<ul style="list-style-type: none">• Accord de coopération concernant les politiques croisées « emploi-formation » 53• Des contrats de gestion 2017-2022 synchronisés entre Actiris et Bruxelles Formation 54• Réunions conjointes des Comités de gestion d'Actiris et de Bruxelles Formation 54• Les Comités de développement stratégique Actiris-Bruxelles Formation . . . 56	





Introduction

2019 est la deuxième année de mise en œuvre de la partie commune des Contrats de gestion de Bruxelles Formation et d'Actiris visant à renforcer les collaborations entre nos deux institutions, afin de raccourcir et de fluidifier les parcours de formation des bénéficiaires et leur accès à l'emploi.

Conçu dans la lignée des rapports d'activités précédents, ce rapport d'activités conjoint présente les échanges, les projets et les collaborations communes entre Actiris, Bruxelles Formation et différents partenaires pour 2019, en cohérence avec la Stratégie 2025 et le Plan Formation 2020 « Qualifier les bruxellois pour l'emploi ».

Actiris et Bruxelles Formation sont liés par l'Accord de coopération relatif aux politiques croisées « emploi-formation » conclu le 9 février 2012 par la Région de Bruxelles-Capitale et la Commission communautaire française. Cet Accord contribue à renforcer les synergies entre les politiques d'emploi et de formation plus que jamais capitales. Il officialise et approfondit les collaborations existantes et complémentaires entre Actiris et Bruxelles Formation, afin de contribuer à une meilleure cohérence et une plus grande efficacité dans l'accompagnement des chercheurs d'emploi.

En vertu de l'article 19 de cet Accord de coopération, Actiris et Bruxelles Formation échangent et organisent leurs collaborations par le biais du Comité de Développement Stratégique, instance de structuration et de développement des synergies entre nos deux services publics.

Le Comité de Développement Stratégique a été amené à se pencher sur des dossiers d'importance en 2019 comme les Pôles Formation Emploi, les indicateurs stratégiques et opérationnels conjoints, la planification de la Convention public-public permettant le développement de formations déterminées conjointement, le dossier unique du chercheur d'emploi, l'évaluation du service Link pour la mise à l'emploi des chercheurs d'emploi formés, le cadre commun de programmation de l'offre de formation et de validation des compétences régies par Bruxelles Formation, la lutte contre la précarité des chercheurs d'emploi en formation ou encore les objectifs de la Garantie Solution pour Tous lancée par Actiris avec la collaboration de Bruxelles Formation.

En 2019, année de changement de législature, les accords de gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale et de la Commission communautaire française ont prévu que l'Accord de coopération précité s'attacherait à pérenniser et à mobiliser les moyens octroyés par la Région à la formation professionnelle, notamment dans le cadre de la sixième réforme de l'Etat. La réflexion conjointe de nos deux organismes se poursuivra en 2020 en vue de travailler sur un renforcement de l'Accord de coopération, non seulement

pour y intégrer un mécanisme pérenne de financement régional de Bruxelles Formation mais aussi pour y inscrire les bases légales des instruments principaux de nos politiques croisées, dont la Cité des métiers, la Cité des langues et les Pôles Formation Emploi. Une manière d'organiser et de renforcer davantage les collaborations plus que jamais nécessaires entre nos deux organismes.

Bonne lecture et bonne découverte.

Olivia P'TITO

Directrice Générale
de Bruxelles Formation

Myriem AMRANI

Présidente du Comité
de Gestion de Bruxelles
Formation

Grégor CHAPELLE

Directeur Général
d'Actiris

Caroline MANCEL

Directrice Générale
adjointe d'Actiris

Landry MAWUNGU

Président du Comité de
Gestion d'Actiris



1

Développer view.brussels, l'Observatoire Bruxellois de l'Emploi et de la Formation

DE NOUVELLES MISSIONS POUR APPROFONDIR LES POLITIQUES CROISÉES EMPLOI-FORMATION

La mise en place de l'Observatoire bruxellois de l'emploi et de la formation fait partie d'un objectif commun dans les Contrats de gestion d'Actiris et de Bruxelles Formation : améliorer la cohérence, le croisement et l'analyse des statistiques emploi et formation par la transformation de l'Observatoire bruxellois de l'Emploi (OBE) en un Observatoire bruxellois de l'emploi et de la formation afin de disposer d'un outil d'évaluation, d'analyse et de suivi des transitions entre la formation et l'emploi sur base d'indicateurs communs.

View.brussels prolonge les missions historiques de l'Observatoire bruxellois de l'Emploi en matière d'analyse du marché de l'emploi et de ses tendances et de recommandations, auxquelles viennent s'ajouter de nouvelles missions.

Celles-ci ont pour but d'approfondir les politiques croisées emploi-formation existantes et invitent à creuser davantage les transitions après une mesure emploi ou une mesure formation. Pour ce faire, view.brussels repose sur une collaboration renforcée et structurelle avec Bruxelles Formation qui y mutualise une partie de ses missions et activités. Dans le même ordre d'idées, le VDAB Brussel est également sollicité. Ce dernier ne disposant pas de service d'études et de statistiques distinct du VDAB, la relation Actiris/VDAB Brussel s'articule autour d'un échange de méthodologies et données, qui a été renforcé suite à la mise en place de view.brussels.

Les activités de view.brussels s'articulent autour de quatre axes stratégiques, à savoir :

- Observer et analyser le marché de l'emploi et sa dynamique ;
- Analyser et anticiper les besoins en emploi et en formation ;
- Suivre, analyser et évaluer les transitions après les mesures formation et emploi ;
- Fournir un appui et une expertise technique, notamment en matière de suivi du PF 2020, en vue d'éclairer les décisions des acteurs de l'emploi et de la formation et de nourrir leurs réflexions.

L'Observatoire est officiellement actif depuis décembre 2017, avec l'approbation de son plan d'actions par les Comités de gestion d'Actiris et de Bruxelles Formation réunis conjointement en leur séance du 14/12/2017.

Les deux premières années d'existence ont été principalement consacrées :

- à organiser la nouvelle structure ;
- à mettre en place progressivement les modalités de collaboration avec les instances de formation ;
- à intégrer et approfondir un certain nombre de missions spécifiques en matière de transition ;

- et à définir une nouvelle identité ainsi qu'un nouveau nom, l'OBEF devenant view.brussels lors de son lancement officiel, le 25 janvier 2019, en la présence du Ministre Didier Gosuin.

Tel que prévu dans le plan d'actions initial, view.brussels a veillé, depuis sa création, à organiser et gérer la collaboration entre Actiris et Bruxelles Formation ainsi qu'à coordonner sa mise en œuvre.

Ceci s'est traduit notamment par :

- Le partage d'outils, d'analyses et d'expertise, ainsi que des échanges d'informations et de données afin de rencontrer les missions à réaliser conjointement ;
- Le renforcement de la collaboration sur plusieurs dossiers (notamment avec l'organisation de différents groupes de travail dédiés aux questions traitées conjointement) et une évolution globale du degré de collaboration qui, s'il peut varier selon les livrables produits conjointement, tend à passer d'un simple échange d'informations à une modification de certaines activités des deux services en vue d'atteindre un objectif commun ;
- La mise à plat des productions des deux organismes en vue de détecter des zones de recouvrement et d'y apporter une réponse conjointe (cf. e.a. rapports « Insertion » et « Fonctions critiques ») ;
- L'alignement des productions et des méthodologies co-construites ;
- Le développement de nouvelles productions ou les réflexions autour de nouveaux projets communs et des ressources à mobiliser, qui permettent de repenser les modes de collaboration et d'articulation ;
- La collaboration de view.brussels, à côté d'autres partenaires, au groupe de travail (GT) méthodologique créé à la suite du Plan Formation 2020 et coordonné par Bruxelles Formation ;
- La définition d'un cadre organisationnel de collaboration.

Par ailleurs, si les échanges et les consultations ont été peu formalisés avec le Bassin Enseignement qualifiant – Formation – Emploi durant les premiers mois de la création de view.brussels, des contacts plus formels ont été établis dans le courant du 2^e trimestre 2019. En décembre, une réunion de travail avec le Bassin EFE et la Régie de Bruxelles Formation a permis de définir les besoins et attentes de chacune des missions des instances et d'identifier les zones de recouvrement et de synergie possible. Elle doit être suivie par une réunion avec le BANSPA (Brusselse adviesbureau van Nederlandstalige sociale partners). A noter également la désignation d'un membre de view.brussels pour siéger au sein de la plénière du Bassin EFE bruxellois. On signalera ici la volonté du Gouvernement d'articuler structurellement, à partir de 2020, les instruments de pilotage mis en place lors de la précédente législature.

En 2019, une évaluation pour accompagner la mise en place de l'Observatoire bruxellois de l'emploi et de la formation a été réalisée. Elle a porté sur la période 01/2018-03/2019 et a été structurée autour de trois volets (gouvernance, missions/objectifs et livrables communs). Globalement, le constat a été dressé selon lequel la mise en place de view.brussels a permis le rapprochement d'Actiris et de Bruxelles Formation. En 2020, un nouveau plan d'actions 2020-21 sera rédigé. Il intégrera certaines des recommandations, et veillera à poursuivre et consolider le rapprochement entre les services et la montée en puissance de view.brussels.

LE RENFORCEMENT DES COLLABORATIONS AUTOUR DE (NOUVEAUX) DOS- SIERS COMMUNS

1. Cohérence statistique et indicateurs de suivi des transitions entre la for- mation et l'emploi

L'amélioration de la cohérence, du croisement et de l'analyse des données statistiques en matière de politiques d'emploi et de formation justifie la mise en place de view.brussels. Ce dernier a ainsi reçu la mission d'assurer la production de taux d'insertion dans l'emploi ainsi que le suivi et l'analyse des transitions et des trajectoires des chercheurs d'emploi en formation professionnelle sur le marché du travail.

De son côté, Bruxelles Formation a reçu le mandat officiel de développer une méthodologie permettant d'assurer la cohérence des statistiques des opérateurs de formation et leur analyse conjointe, et qui vienne s'appuyer sur les autres développements méthodologiques en cours (notamment sur le calcul des taux de sortie positive des bénéficiaires de formation professionnelle).

1.1 GT méthodologique

Ce groupe de travail inter-institutions a pour mission d'aider à adopter des bases statistiques uniformes et cohérentes pour l'ensemble de l'offre de formation (le « réalisé ») en Région bruxelloise. Dans le contexte de la création de view.brussels, ce GT a été organisé par Bruxelles Formation en étroite collaboration avec Actiris et en cohérence avec les autres développements méthodologiques en cours (notamment sur le calcul des taux de sortie positive des bénéficiaires de formation professionnelle). Outre view.brussels, le SFPME, BANSPA/Tracé Brussel, l'IBSA, l'Instance Bassin EFE et l'IWEPS y sont systématiquement invités en qualité d'experts. Quant aux opérateurs directement concernés par le GT méthodologique, outre Bruxelles Formation, il s'agit de l'EFP/SFPME, de Syntra Brussel et du VDAB Brussel.

En octobre 2018, un rapport intermédiaire avait été produit afin de proposer un descriptif clair et précis des publics et des actions devant faire l'objet d'une comptabilisation et d'aider, au moyen de propositions méthodologiques, les responsables des organismes concernés et les pouvoirs organisateurs à choisir les options permettant de clarifier et d'homogénéiser ces comptabilisations.

Le GT méthodologique s'était donné pour objectif en 2019 d'opérationnaliser les comptabilisations décrites dans le rapport intermédiaire, notamment afin de contribuer à celles nécessaires dans le cadre des mesures exprimées dans le Plan Formation 2020, principalement les mesures 1 (chercheurs d'emploi) et 2 (travailleurs). Cette opérationnalisation n'a pas pu être concrétisée en raison d'un manque de ressources chez certains opérateurs et/ou de problèmes techniques notamment liés aux périodes d'extractions demandées (l'année civile ne correspond pas à la logique de fonctionnement des opérateurs de l'alternance) ou à l'identification des publics (les opérateurs de l'alternance ne peuvent pas directement identifier les chercheurs d'emploi dans leurs bases de données). L'opérationnalisation a été relancée fin 2019 en priorité sur les comptabilisations nécessaires dans le cadre de l'évaluation du Plan Formation 2020 prévue fin juin 2020. Une coordination conjointe Bruxelles Formation – view.brussels prévue à cet effet veillera à encadrer méthodologiquement la transmission des données par les opérateurs et l'identification des données manquantes le cas échéant.

1.2 Production et analyse sur base annuelle des six indicateurs stratégiques à responsabilité partagée

Pour permettre de suivre l'évolution de leurs missions et de leurs objectifs relatifs aux politiques croisées emploi-formation, Actiris et Bruxelles Formation ont élaboré, dans la partie conjointe de leur Contrat de gestion 2017-2022, six indicateurs stratégiques et transversaux communs, à savoir :

- Le taux de sortie positive à l'issue des formations par type de formation (insertion dans l'emploi de minimum un mois, entrée dans une nouvelle formation ou démarrage de stage en entreprise à l'issue des formations sur un horizon de 12 mois) ;
- Le taux de sortie vers l'emploi à l'issue des formations professionnalisantes (formation qualifiante, perfectionnement, aptitudes professionnelles spécifiques ou formation par le travail) ;
- La durabilité dans l'emploi des sortants vers l'emploi à l'issue d'une formation professionnalisante ;
- Le délai d'entrée en emploi des sortants à l'issue d'une formation professionnalisante ;
- Le nombre de chercheurs d'emploi (CE) adressés à Bruxelles Formation par prescripteur et par domaine ;
- Le nombre de chercheurs d'emploi inscrits en formation (nombre de demandes d'entrée en formation).

Durant l'année 2019, ces six indicateurs ont été calculés pour la cohorte de chercheurs d'emploi formés en 2017, selon la méthodologie concertée entre view.brussels et Bruxelles Formation en 2018. Ils sont repris dans le tableau qui suit au regard des valeurs cibles 2018, 2019 et 2020 définies conjointement par Actiris et Bruxelles Formation et validées lors des Comités de Développement Stratégique en 2018. L'ensemble des chiffres portant sur la cohorte de chercheurs d'emploi formés en 2018 et donc sur la période 2019 seront disponibles en 2020.

Ces six indicateurs, appelés aussi indicateurs stratégiques à responsabilité partagée, permettent d'améliorer le suivi des formations à partir d'une analyse plus objective des différents produits régis par Bruxelles Formation. Ils permettent d'alimenter le suivi de la mise en œuvre des Contrats de gestion de Bruxelles Formation et d'Actiris. De plus, ils fournissent, en parallèle à l'utilisation d'autres outils existants¹, une source d'information précieuse pour améliorer quantitativement et qualitativement l'offre de formation.

A noter qu'en 2019, les **indicateurs stratégiques à responsabilité partagée** entre Actiris et le VDAB Brussel ont été également actualisés par view.brussels pour la cohorte de 2017, selon une méthodologie également concertée avec le VDAB Brussel et qui est similaire à la méthodologie définie avec Bruxelles Formation.

¹ L'expertise des différents acteurs impliqués dans la formation, le rapport d'identification des besoins, les tables rondes, les analyses sectorielles, les outils de veille, etc.



Les six indicateurs stratégiques à responsabilité partagée

Indicateur	Réalisé 2016	Réalisé 2017	Réalisé 2018	Valeur cible 2018	Valeur cible 2019	Valeur cible 2020
Taux de sortie positive à l'issue des formations par type de formation	68,0% (cohorte 2015)	70,2% (cohorte 2016)	73,0% (cohorte 2017)	71%	72%	73%
Taux de sortie vers l'emploi à l'issue des formations professionnalisantes	Total : 63,9% Min. 1 mois : 54,7% (cohorte 2015)	Total : 65,3% Min. 1 mois : 57,2% (cohorte 2016)	Total : 67,1% Min 1 mois : 58,6% (cohorte 2017)	Tot : 66% Min 1 mois : 57%	Tot : 67% Min 1 mois : 58%	Tot : 68% Min 1 mois : 59%
Durabilité dans l'emploi des sortants vers l'emploi à l'issue d'une formation professionnalisante	ND	64,8% (cohorte 2015)	57,7% (cohorte 2016)	65%	66%	67%
Délai d'entrée en emploi des sortants à l'issue d'une formation professionnalisante	0-3 mois : 48,1% 3-6 mois : 23,6% 6-12 mois : 28,3% (cohorte 2015)	0-3 mois : 49,5% 3-6 mois : 23,6% 6-12 mois : 27,0% (cohorte 2016)	0-3 mois : 48,0% 3-6 mois : 25,1% 6-12 mois : 26,8% (cohorte 2017)	0-3 mois : 50%	0-3 mois : 51%	0-3 mois : 52%
Nombre de CE adressés à BF par prescripteur et par domaine (nombre d'invitations aux séances d'information)	13.404	12.299	13.052	13.500	Réalisé 2019 : 11.858	14.500
Nombre de CE inscrits en formation (nombre de demandeurs de formation)	15.059	13.938	13.880	14.000	Réalisé 2019 : 12.523	5.000

En 2019, outre l'actualisation des 6 indicateurs stratégiques, l'analyse a été poursuivie et approfondie.

Ceci s'est concrétisé par une première note commune qui présente les résultats obtenus pour ces six indicateurs de manière plus détaillée (selon le profil des stagiaires ou selon le type de formation). Cette note intègre également la présentation des résultats pour la formation professionnelle individuelle en entreprise et de la méthodologie adaptée pour rendre compte de la spécificité de ce type de formation. Ceci se concrétisera également, en 2020, par la production d'une nouvelle publication conjointe (avec la collaboration également du VDAB Brussel) entamée lors du dernier trimestre de 2019. Visant à affiner l'analyse des quatre premiers indicateurs stratégiques à responsabilité partagée, via la prise en compte des caractéristiques relatives au profil des stagiaires et à l'offre de formation, ce nouveau rapport d'analyse traitera plus spécifiquement de la méthodologie, du cadre d'analyse, des limites de ces indicateurs et de pistes d'amélioration ou de développement de nouveaux indicateurs ou analyses.

1.3 Monitoring Garantie jeunes

Le monitoring Garantie jeunes est, de longue date, un des dossiers communs de view.brussels et Bruxelles Formation, auquel sont également associés d'autres acteurs. Un point lui est consacré dans le troisième chapitre du présent rapport.

1.4 Insertion sur le marché du travail à l'issue d'une formation professionnelle

Le calcul des indicateurs stratégiques partagés à partir des données administratives et selon la méthodologie communément définie a été l'occasion de réorienter l'Enquête Ulysse qui était réalisée depuis 2004 par Bruxelles Formation, auprès des sortants de formation qualifiante des centres de Bruxelles Formation. A cette fin, view.brussels a été mobilisé sur le plan méthodologique. En 2019, la nouvelle enquête « Insertion sur le marché du travail à l'issue d'une formation professionnelle » est ainsi venue remplacer l'Enquête Ulysse. Ce nouveau rapport d'analyse vise à enrichir et à mieux comprendre les résultats des indicateurs stratégiques à responsabilité partagée, calculés sur base administrative, grâce à la vision qu'ont les anciens stagiaires de leur processus d'insertion post-formation. Il apporte ainsi de nouveaux éclairages sur l'insertion des stagiaires sortant de formation, en les interrogeant notamment sur les raisons de leur situation éventuelle de non-emploi, ou sur l'absence de lien entre la formation suivie et l'emploi occupé.

1.5 Production et suivi des indicateurs opérationnels pour le Comité de Développement Stratégique entre Actiris et Bruxelles Formation

L'année 2019 aura été également l'occasion de produire et de suivre les indicateurs opérationnels partagés, notamment :

- le taux de sortie vers l'emploi après une FPIE (Formation Professionnelle Individuelle en Entreprise) pour lequel la méthodologie a été adaptée afin de tenir compte de la spécificité de ce type de formation ;
- le taux de mise à l'emploi à 6 et 12 mois des chercheurs d'emploi ayant bénéficié d'un service LINK au terme d'une formation professionnalisante de Bruxelles Formation ;

- le délai d'entrée en formation des new joiners (chercheurs d'emploi inoccupés nouvellement inscrits chez Actiris);
- ainsi que le taux d'entrée en formation pour les chercheurs d'emploi pour lesquels un besoin en formation a été identifié au niveau d'Actiris. Concernant ce dernier, pour 2020, une nouvelle analyse conjointe sur les besoins de formation exprimés par les chercheurs d'emploi ou leur conseiller emploi dans leur dossier est à l'étude afin d'apporter un éclairage complémentaire à cet indicateur.

2. Analyse et anticipation des besoins en emploi et en formation

2.1 Détermination des besoins en emploi et en formation et pistes de recommandations

La Convention de coopération public-public entre Actiris et Bruxelles Formation signée par les deux organismes en juillet 2016, présente les mécanismes de coopération relatifs au financement et au développement d'une offre de formation professionnelle supplémentaire en Région bruxelloise. Elle prévoit notamment la production récurrente d'un rapport conjoint sur les besoins en emploi et en formation. Ce rapport a pour objectif d'aider à définir la commande de formations d'Actiris vers Bruxelles Formation et ses partenaires. En croisant les besoins d'emploi avec l'offre de formation, ce rapport vient également alimenter les travaux du Bassin EFE et du BANSPA, tel que le prévoit le Plan Formation 2020.

Durant le dernier trimestre 2019, la structure du rapport détermination a été revue, avec un livrable attendu pour 2020. Cette révision s'inscrit dans une réflexion plus globale qui vise à repenser l'anticipation des besoins en emploi et en formation selon différents horizons temporels rendant compte des temporalités des acteurs. Elle trouve également sa justification dans les accords de gouvernement qui rappellent que la formation professionnelle est un levier essentiel d'une politique d'emploi efficace. Et afin de renforcer ce levier, « le Gouvernement sera attentif au fait que la programmation de l'offre de formation rencontre à la fois les besoins des publics bruxellois et ceux du marché du travail, et que les formations professionnalisantes organisées bénéficient à leur sortie d'un taux d'insertion dans l'emploi le plus élevé ».

2.2 Redéploiement de l'axe veille et anticipation

Lors des deux premières années d'existence de view.brussels, la priorité a porté sur le développement du suivi, de l'analyse de l'évaluation des transitions formation emploi. Les trois prochaines années devraient, quant à elles, se focaliser sur le redéploiement de l'axe veille et anticipation des besoins en emploi et en formation. En parallèle de l'anticipation des besoins à court et moyen termes, une attention particulière sera accordée aux analyses prospectives de plus long terme.

En 2020, il s'agira, pour view.brussels, de poursuivre sa réflexion entamée en 2019, pour préciser le cadre d'analyse prospective en vue de mettre en place une démarche de veille et de prospective qui soit pérenne. Celle-ci doit être vue comme un processus qui sera alimenté en information de manière continue pour éclairer les besoins en emploi et en compétences d'aujourd'hui et de demain.

Cette démarche entend répondre aux attentes politiques inscrites dans différents documents bruxellois (DPR, documents programmatiques, Stratégie 2030, plans d'actions régionaux). Elle vise aussi à éclairer l'action d'Actiris et des autres acteurs de l'emploi et de

la formation, à court et moyen termes, plus rarement à long terme. Afin de mener à bien ces travaux, les collaborations avec les acteurs publics de la formation continueront à être privilégiées, tandis que les synergies nécessaires, tant avec l'interne qu'avec l'externe, seront renforcées.

3. Analyse et observation du marché de l'emploi

3.1 Analyse des fonctions critiques en Région de Bruxelles-Capitale, une publication qui, en 2019, a été réalisée conjointement pour la première fois

La thématique des fonctions critiques en Région bruxelloise était traitée jusqu'ici par Actiris et par Bruxelles Formation sous la forme de deux rapports distincts, mais complémentaires. Actiris, sur la base d'une méthodologie quantitative, déterminait annuellement la liste des fonctions critiques et la commentait notamment au moyen de consultations auprès de ses conseillers et de ses partenaires sectoriels. Bruxelles Formation, à partir de ce travail, établissait le lien entre la liste des fonctions significativement critiques et l'offre de formation régie par Bruxelles Formation.

La nouvelle analyse sur les fonctions critiques parue en 2019 est, pour la première fois, réalisée conjointement. À ce titre, la publication intègre l'analyse de couverture des fonctions critiques par l'offre de formation² ainsi que l'approche de l'insertion professionnelle des sortants de formations en lien avec les fonctions critiques. Cette dernière avait fait l'objet d'une première analyse conjointe pour le lancement officiel de view.brussels³, éclairant les taux de sortie vers l'emploi sous l'angle des fonctions critiques. En outre, elle introduit les notions de fonctions critiques structurelles et émergentes afin d'améliorer la pertinence des observations, notamment en matière de suivi et en vue d'en assurer une meilleure compréhension.

Enfin, dans la continuité des précédentes éditions sur les fonctions critiques⁴, elle détaille les facteurs à l'origine des difficultés de recrutement et fournit sur ce point un éclairage qualitatif.

Synthèse des résultats

La liste établie sur la base de l'analyse des données 2018 comporte 100 fonctions critiques, dont 70 peuvent être qualifiées de structurelles.⁵

Sur ces 100 fonctions, 82 entrent dans le champ d'action de Bruxelles Formation et de ses partenaires. 70 ont été couvertes par un ou plusieurs produits de formation, dont 43 sont en lien direct avec au moins une formation. 12 fonctions critiques n'étaient donc pas encore couvertes par l'offre régie par Bruxelles Formation. Ce constat doit inciter les services opérationnels de Bruxelles Formation à étudier l'opportunité de développer des offres

2. Celle-ci était précédemment développée dans le cadre de l'analyse des fonctions significativement critiques disponible sur le site www.bruxellesformation.be.

3. L'étude traitant pour la première fois de « L'insertion professionnelle des sortants de formation en lien avec des fonctions critiques » a été publiée en janvier 2019 et est disponible sur le site www.actiris.be ainsi que sur le site www.bruxellesformation.be.

4. Celles-ci sont disponibles sur le site www.actiris.be.

5. Pour rappel, une fonction critique est dite structurelle si la fonction est critique l'année de référence pour la troisième fois consécutive ou si elle apparaît critique l'année de référence et au moins trois fois sur les cinq années qui précèdent celle-ci.

complémentaires ou à initier les actions relevant de leur responsabilité (partenariat, validation des compétences) qui peuvent contribuer à l'orientation ou l'insertion dans ces fonctions.

Globalement, l'approche de l'insertion professionnelle des sortants des formations en lien avec les fonctions critiques permet de mettre en évidence un effet positif du point de vue de la mise à l'emploi, en particulier pour les formations qui sont en lien direct avec une fonction critique. Cet effet n'est cependant pas systématique et reste dépendant des caractéristiques propres aux publics en formation.

L'analyse par genre montre des taux d'insertion équivalents pour les hommes et les femmes sortants de produits en lien direct avec une fonction critique. Il faut souligner pour les femmes des taux de sortie vers l'emploi élevés à l'issue de formations les destinant à des secteurs dans lesquels elles sont traditionnellement peu nombreuses (par exemple, installateurs électriciens et certaines formations dans l'informatique). Ce constat plaide pour une information des chercheuses d'emploi et leur orientation dans des filières délaissées par elles, et pourtant prometteuses. Plus largement, pour l'ensemble des publics, l'orientation dans les emplois qui souffrent d'un déficit d'image et d'attrait doit être préconisée, notamment en collaboration avec les représentants sectoriels et par l'intermédiaire de la Cité des métiers.

L'approche par niveau d'études tendrait à montrer que pour les bénéficiaires de formations, l'insertion dans l'emploi est davantage déterminée par leur diplôme initial (en l'occurrence le certificat d'enseignement secondaire supérieur [CESS]) plutôt que par le fait de se former dans une fonction critique. Dans ce cadre, la validation des compétences, la reconnaissance des acquis de formation, la délivrance de certifications métiers et compétences métiers (par les opérateurs de formation ou par le secteur privé), de même que la reconnaissance des diplômes obtenus à l'étranger, sont des leviers importants pour assurer l'accès des chercheurs d'emploi aux postes à pourvoir. Sur ce point, depuis le 1^{er} avril 2018, la reconnaissance officielle des titres délivrés par Bruxelles Formation permet aux candidats ne possédant pas un CESS de postuler à une sélection de grade de niveau C dans l'administration publique bruxelloise.

L'étude complète, « Analyse des fonctions critiques en Région de Bruxelles-Capitale », Rapport 2019, est disponible sur le site de view.brussels à l'adresse : <http://www.actiris.be/Portals/36/Documents/FR/2019-fonctions%20critiques.pdf>

La question de l'insertion professionnelle dans les fonctions critiques fait désormais partie intégrante de l'analyse en lien avec les fonctions critiques.

Le dispositif s'inscrivant dans un processus d'amélioration continue, view.brussels et Bruxelles Formation vont poursuivre, en 2020, la réflexion déjà amorcée dans ce domaine. Il s'agira d'explorer les pistes suivantes à mettre en œuvre avec les parties prenantes :

- affiner la méthodologie de calcul des taux de sortie vers l'emploi des formations en lien avec les fonctions critiques de manière à présenter les taux par fonction en complément à l'approche existante. Cette démarche vise à assurer la comparabilité des résultats d'année en année ;
- s'appuyer sur les caractéristiques de la réserve de main-d'œuvre inscrite chez Actiris et les rapprocher des métiers en tension
- s'assurer de la diffusion et de la mise en débat des résultats auprès de tous les acteurs concernés par la question des fonctions critiques (services opérationnels, Cité des Métiers, Service Régie de Bruxelles Formation, Instances Bassins Enseignement-Formation-Emploi etc.).

3.2 ViewStat, un nouvel outil de statistiques en ligne

view.brussels continue à exercer ses missions historiques en lien avec l'analyse et l'observation du marché de l'emploi. Ceci se traduit par la production d'analyses, mais également par la production de statistiques. A ce propos, le nouvel outil interactif de statistiques en ligne, ViewStat, développé par view.brussels en 2018, a été lancé en janvier 2019. Il permet de consulter rapidement les principales statistiques sur le chômage en Région bruxelloise et sur les offres d'emploi reçues par Actiris. Les contenus sont téléchargeables et actualisés chaque mois par l'équipe de view.brussels. En juillet 2019, la plateforme a été enrichie de nouvelles fonctionnalités permettant de compiler des tableaux plus détaillés et des séries chronologiques. Grâce à cette évolution, il est depuis possible de sélectionner, analyser et comparer les données entre elles.

L'outil statistique ViewStat est accessible à l'adresse : <https://viewstat.actiris.brussels>

2

Poursuivre le développement de la Cité des métiers de Bruxelles

LE DÉPLOIEMENT DE LA CITÉ DES MÉTIERS DE BRUXELLES EN 2019 : FINALISATION DE LA LABELLISATION ET DÉVELOPPEMENT DU PARTENARIAT

Ouverte le 5 mars 2018, la Cité des métiers de Bruxelles est devenue, dès 2019, un lieu incontournable dans la recherche d'informations ou de conseils sur la vie professionnelle.

Dans un espace ultra moderne de 1.100 mètres carrés au rez-de-chaussée de la Tour Astro (avenue de l'Astronomie, 14 à 1210 Saint-Josse), la Cité des métiers propose une panoplie d'activités collectives, d'informations et de conseils sur l'orientation tout au long de la vie en matière de formation, d'emploi, d'études, d'entrepreneuriat et de mobilité.

Elle fait partie du Réseau international des Cités des métiers qui rassemble près de 8 pays et fonctionne dans le respect d'une charte et de principes communs, donnant droit au



label. Le concept de Cité des métiers est né en 1993 au sein de la Cité des sciences et de l'industrie à Paris.

Les Promoteurs de ce projet sont Actiris et Bruxelles Formation, qui ont été rapidement rejoints par le VDAB Brussel, afin de réunir les services publics en charge de l'emploi et de la formation en Région bruxelloise. Outre les promoteurs, le projet réunit un grand nombre de partenaires tels que ceux de l'Enseignement ou de la Formation PME afin de couvrir toutes les thématiques de l'orientation tout au long de la vie, dans les deux langues régionales, et ce pour un large public (jeunes en âge scolaire, à l'école ou en décrochage, étudiants, chercheurs d'emploi, adultes en cours de carrière en recherche de réorientation, publics à besoins spécifiques, etc.).

Parmi les services qui contribuent à la Cité des métiers figure bf.carrefour, service d'information de première ligne sur les

formations à Bruxelles, les métiers, la validation des compétences et les possibilités de formation à l'étranger.

L'équipe de la Cité des métiers s'est renforcée avec les arrivées, en mai 2019, d'un chargé de communication et d'un conseiller projet « NEET »⁶ et, en août 2019, d'un manager des activités collectives pour dynamiser cette modalité de services autour des cinq thématiques (choisir, apprendre, travailler, bouger et entreprendre).

Labellisation

En novembre 2019, la Cité des métiers de Bruxelles a obtenu du Réseau international à Paris son label « en fonctionnement », à l'unanimité des suffrages du jury. Ce label garantit la conformité de la Cité des métiers à la philosophie du Réseau international et la qualité de ses prestations.

Cette dernière étape du processus de labellisation couronne le travail des promoteurs, des partenaires et de l'équipe de la Cité des métiers de Bruxelles.

Partenariat

La première rencontre du Comité consultatif des partenaires de la Cité des métiers de Bruxelles a eu lieu le 9 mai 2019.

Les partenaires invités à la réunion sont les partenaires du premier cercle, qui mobilisent du personnel à la Cité des métiers, ainsi que les partenaires du deuxième cercle qui y organisent régulièrement des activités. De nouveaux partenaires ont d'ailleurs intégré la Cité des métiers comme Brusafe⁷ qui assure des permanences en conseil et co-anime des ateliers.

Cet évènement a permis de présenter le concept Cité des métiers, la charte du Réseau, les objectifs stratégiques et les résultats de 2018.

6. Not in Education, Employment or Training (ni étudiant, ni employé, ni stagiaire).

7. Ecole Régionale des Métiers de la Sécurité, de la Prévention et du Secours.



ACTIVITÉS À LA CITÉ DES MÉTIERS EN 2019

Plusieurs types d'activités ont été organisées au sein de la Cité des métiers de Bruxelles au cours de cette deuxième année d'existence, notamment des visites, des séances d'information, des ateliers, des rencontres avec des professionnels ainsi que l'accueil d'organisations ou délégations étrangères.

La Cité des métiers de Bruxelles a notamment accueilli les organisations ou délégations étrangères suivantes :

- Le Réseau international de Cités des Métiers, pour la présentation du rapport final de l'étude établie par Erasmus+ et Cocade concernant l'orientation et la formation professionnelle tout au long de la vie ;
- La délégation de l'emploi des affaires sociales et de l'inclusion de la Commission européenne, pour des ateliers autour du renforcement des compétences ;
- Une délégation estonienne désireuse de découvrir le concept novateur de Cité des métiers ;
- Une délégation du Ministère de l'emploi et de l'entreprise d'Afrique du Sud pour prendre connaissance de l'offre faite aux jeunes les plus éloignés de l'emploi afin de les intégrer dans l'économie officielle ;
- Deux délégations du Maroc, l'une sur la thématique « La Cité des Métiers de Bruxelles, son projet NEET et son « volet » primo-arrivants » et l'autre sur la thématique « Le rôle des services publics régionaux et de leurs partenaires dans la stimulation à la création d'entreprises ».

En juin 2019, la Cité des métiers a participé à la Spring School de Paris. Les services d'Universcience, de la Cité des métiers de Paris, et l'équipe d'appui du Réseau ont proposé un événement de qualité sur le thème « Les Cités des Métiers, un outil multi-partenarial d'excellence ». Une dizaine de conseillers de la Cité des métiers de Bruxelles ont pu assister à la Spring School à Paris La Villette.

En novembre 2019, la Cité des métiers a reçu la visite du nouveau Ministre de l'Emploi et de la Formation professionnelle, Bernard Clerfayt, pour découvrir le concept et l'espace de la Cité des métiers, ainsi que celle de la Ministre-Présidente de la Commission communautaire française et Secrétaire d'Etat en charge de la Transition économique, Barbara Trachte, venue encourager la démarche des jeunes dans le cadre de la Semaine de l'entrepreneuriat Jeunes. La dynamique partenariale était assurée par hub.brussels⁸, le 1819.brussels, Groupe One, Les Jeunes Entreprises et Step to you.

Ont également eu lieu en 2019 à la Cité des métiers une rencontre avec des acteurs de l'ISP pour interagir sur le thème « la Cité des métiers, quelle articulation pour quels services ? », une journée thématique dédiée à l'IT avec plusieurs partenaires (le VDAB, Actiris, Bruxelles Formation, Intec, Molengeek, Becode, Evoliris, et l'Ecole 19), un atelier sur « l'autonomie des citoyens dans les centres d'orientation tout au long de la vie », avec comme intervenants Olivia P'tito, Directrice Générale de Bruxelles Formation, Jolien Klein Wassink, advisor pour « the Leren en Werken programme » et Ms Aline Juerges, DG EMPLOI de la Commission européenne.

Enfin, le bilan de la Cité des métiers, un an après sa création, a fait l'objet d'une présentation et d'un débat au Conseil économique et social.

LE RÔLE DE LA CITÉ DES MÉTIERS DANS LES PARCOURS DES CHERCHEURS DE FORMATION ET D'EMPLOI

La Cité des métiers est accessible à toute personne en recherche d'informations et de conseils pour la construction de son avenir professionnel, respectant des principes de libre accès, d'anonymat et de gratuité. De l'élève d'école primaire aux personnes en recherche de reconversion, en passant par le jeune diplômé, l'objectif est toujours le même : permettre une meilleure orientation professionnelle.

Vous cherchez une formation ou hésitez dans le choix de vos études ?
 Vous avez besoin d'aide pour votre recherche d'emploi ou vous voulez vous réorienter ?
 Vous rêvez de créer votre propre activité ?
 Vous aimeriez étudier ou travailler dans une autre région ou à l'étranger ?

A la Cité des métiers, l'utilisateur est mis au centre des dispositifs. Il peut obtenir des conseils pour établir son projet professionnel et participer à des événements organisés in situ ou ex situ par la Cité des métiers et ses partenaires.

Concrètement, la Cité des métiers de Bruxelles fournit de l'information à ses visiteurs sur ses cinq thématiques (orientation, formation et études, emploi, mobilité et entrepreneuriat) via :

- Un espace intégré et bilingue de conseils et de ressources ;
- Un espace de ressources en accès libre (ordinateurs, livres, vidéos, etc.) ;
- Des entretiens individuels ;
- Un programme varié d'activités collectives : séances d'information (métiers, dispositifs formation, etc.), ateliers (orientation, CV, entrepreneuriat, etc.), conférences (rencontres avec des professionnels, etc.) ;
- Un site web bilingue, portail d'information générale sur les thématiques de la Cité des métiers accessible à l'adresse : <https://www.citedesmetiers.brussels/>

La Cité des métiers de Bruxelles repose sur un concept d'espace multifonctionnel et multi-partenarial :

- Une ouverture à toute personne en recherche d'informations et de conseils pour la construction de son avenir professionnel ;
- Une accessibilité sans distinction d'âge, de statut, de niveau d'études ou de catégorie socio-professionnelle (élève de l'école primaire, personnes en recherche de reconversion, jeune diplômé) ;
- Un accueil basé sur une écoute et des conseils de qualité ;
- Un anonymat des services qui se concentrent sur le besoin de chacun ;
- Une neutralité de l'information qui se veut claire et factuelle ;
- Une autonomie favorisée en incitant les visiteurs à faire leurs propres choix.

Quelques chiffres pour 2019 :



55.757
contacts



21.832
entretiens
conseils



3.736.102
consultations des fiches de
formation sur www.dorifor.be



16.952
appels au call center
(0800 555 66)



589
demandes de mobilité
interrégionale traitées



18.797
invitations délivrées pour les
séances d'information de
Bruxelles Formation et les
activités propres à la Cité des
métiers : 7.443 invitations
par la Cité des métiers, 3.822
invitations par les antennes
d'Actiris, 6.324 invitations re-
tirées en ligne par les usagers
et 1.208 invitations via d'autres
canaux de distribution (CPAS,
missions locales, callcenter,
organismes d'insertion socio-
professionnelle, etc.)



4.429
personnes rencontrées lors
d'événements spécifiques
(salons de la formation et de
l'emploi)



6.593
personnes touchées
lors des séances d'in-
formation collectives
et ateliers destinés à
tous publics



ers
t

BRUXEL FORMAT



former pour l'



FRÉQUENTATION CROISSANTE, PROFIL ET SATISFACTION DES VISITEURS

Dès son lancement, la Cité des métiers de Bruxelles a connu une belle fréquentation, preuve de la nécessité d'un tel lieu, ce nouveau dispositif se distinguant des autres services existants à Bruxelles et apportant une réponse nouvelle aux besoins du public.

Depuis, le public s'est largement diversifié avec une hausse de la fréquentation des publics jeunes et du public des salariés. Et en 2019, 55.757 contacts ont eu lieu, ce qui représente une augmentation de 46 % par rapport à 2018.

Bruxelles Formation a étudié le profil des visiteurs de la Cité des métiers en 2018 et en 2019. Ces études concernent les personnes qui ont bénéficié de conseils personnalisés par le biais d'un entretien avec un conseiller. Il est à noter qu'une personne peut revenir plusieurs fois.

Voici le portrait des visiteurs de la Cité des métiers que l'on peut dresser sur la base des chiffres de 2019, qui confirment les tendances déjà observées en 2018 :

- Il y a un quasi équilibre entre les hommes (50,3%) et les femmes (49,7%) ;
- Près de la moitié du public a entre 30 et 49 ans (49,6%) ;
- La grande majorité des visiteurs sont domiciliés en région bruxelloise (92,5%) ;
- 90,1% sont francophones ;
- La proportion de chercheurs d'emploi s'élève à 79,9% (48,3 % depuis moins de 12 mois et 31,6% depuis au moins 1 an) ;
- 29,2% sont titulaires d'un diplôme étranger sans équivalence, 18,1% d'un CESS et 12% du CE2D ;
- 53,3% s'y rendent de leur propre initiative ;
- 63,3% s'y rendent pour la première fois.

Les chiffres de 2019 montrent que la Cité des métiers est de plus en plus connue du grand public puisque 53,3% des visiteurs, contre 49,7% en 2018, s'y rendent de leur propre initiative.

Une enquête réalisée à la fin de l'année 2019, auprès des visiteurs et des collaborateurs de la Cité des métiers a démontré que la satisfaction du public est très bonne :

- 95% de visiteurs sont satisfaits et 35% des visiteurs donnent des scores d'excellence (9 ou 10/10) ;
- 9 visiteurs sur 10 ont trouvé ce qu'ils cherchaient, ne serait-ce qu'en partie ; cette tendance se retrouve sur tous les profils, quelle que soit la thématique qui avait déclenché la visite ;
- 4 visiteurs sur 10 visitent la Cité des métiers plusieurs fois par mois, principalement pour utiliser l'espace multimédia.

Les profils les plus satisfaits, en considérant les scores d'excellence uniquement, sont les étudiants (59%) et les visiteurs avec un niveau de diplôme bas (42%).

La Cité des métiers a une influence positive sur le projet professionnel des visiteurs (86% d'entre eux donnent une note supérieure à la moyenne et 28% d'entre eux donnent un score d'excellence). Elle est toutefois en léger retrait pour les visiteurs avec un niveau d'études supérieures (18%).

L'analyse stratégique de la satisfaction des visiteurs qui ont vu un conseiller permet de mettre en évidence, comme facteurs de succès, la qualité de l'information et la facilité de compréhension des informations transmises.

UNE OFFRE DE SERVICES SPÉCIFIQUES POUR LES JEUNES

Afin de renforcer l'accueil, l'information et le conseil pour les jeunes, l'Espace Carrefour Jeunes a été lancé en octobre 2014 et intégré au sein de bf.carrefour. Cet espace partagé et partenarial regroupe les acteurs de la formation (Formation PME, Bruxelles Formation), de l'emploi (Actiris) et de l'enseignement (Promotion Sociale, CEFA). Il intègre également le service PHARE pour les personnes en situation de handicap. L'espace Carrefour Jeunes s'adresse à tous les jeunes à partir de 15 ans et fait également partie de la Cité des métiers.

Dans le nouvel environnement de la Cité des métiers, la dimension jeunes a été maintenue et renforcée par une offre de service spécifiquement dédiée aux jeunes avec :

- Des animations par des partenaires présents ou externes à la Cité des métiers ;
- Le développement de nouvelles activités au sein de la Cité des métiers : parcours d'orientation, participation à des activités collectives, visite sectorielle, accueil des écoles, accueil des professionnels des centres PMS, etc ;
- Le développement de partenariats spécifiques avec les acteurs de terrain au niveau local et à destination des jeunes.

La Cité des métiers accueille également en son sein un projet NEET, qui permet de toucher un public particulièrement éloigné des institutions, par différentes actions spécifiques destinées à aller à la rencontre de ce public, dont :

- Des maraudes ont été organisées pour rencontrer les jeunes directement sur le terrain et leur proposer des activités de réinsertion qui ont été spécifiquement conçues pour eux, au sein d'un programme intitulé Touch'N'Go.brussels (un folder reprenant brièvement les activités proposées et un numéro de téléphone de contact est distribué) ;

Quelques chiffres spécifiques liés aux jeunes pour 2019 :



Plus de 8.500 entretiens avec les jeunes (près de 4.800 de moins de 25 ans et près de 3.900 de 26 à 29 ans), dont près de 3.160 sont venus pour la première fois



99 actions d'information réalisées collectivement avec les partenaires pour une meilleure information et orientation des jeunes de moins de 25 ans



30 actions d'information réalisées collectivement avec les partenaires pour une meilleure information et orientation des jeunes de 25 à 30 ans



46 séances d'information conjointes Bruxelles Formation-Actiris pour les jeunes de niveau d'études maximum CESS, pour 954 participants



321 réponses aux questions posées en ligne via la plateforme Bruxelles-J (www.bruxelles-j.be)

- La présentation et l'explication des activités du programme Touch'N'Go.brussels à différents « acteurs de la jeunesse » de toutes les communes de la Région bruxelloise (services communaux d'éducateurs de rue, maisons de jeunes, maisons de quartier, AMO, etc.), tant via des exposés dans les locaux des acteurs concernés que via des invitations des travailleurs de terrain à la Cité des métiers, afin que ces derniers puissent eux-mêmes amener leurs publics à la Cité des métiers, sans spécialement passer par l'équipe NEET ;
- L'organisation deux fois par mois d'une permanence par l'équipe NEET dans le camion qui est mis à sa disposition par Bruxelles Formation, le Formtruck, et qui permet d'aller à la rencontre des jeunes visés dans les quartiers où ils se trouvent.

Le programme Touch'N'Go s'articule, lui autour de quatre types d'activités :

- De l'accompagnement individuel vers l'emploi, le retour aux études, la formation, le stage professionnel ou l'auto-crédation d'entreprise ;
- Les modules X'Plore qui aident les jeunes via des activités ludiques (escape game, parcours sportif et photo-langage) à identifier leurs formes d'intelligences, leurs compétences professionnalisables, leurs moteurs, leurs freins et les environnements professionnels qui leur conviennent ;
- Des essais et découvertes de métiers ;
- Les modules HOP ! visant la création d'une « mini-entreprise », en partenariat avec l'asbl Les Jeunes Entreprises, « traditionnellement » proposée uniquement dans les écoles secondaires ; le programme Mini-Entreprise repose sur la création et la gestion d'une entreprise de taille réduite calquée sur le modèle d'une société coopérative.



Améliorer l'adressage des chercheurs d'emploi vers la formation et la validation des compétences

LE RENFORCEMENT DE L'ACCESSIBILITÉ DE L'OFFRE DE FORMATION

Dans le cadre de la mise en œuvre de la sixième Réforme de l'Etat et du développement d'une offre de formation professionnelle supplémentaire en Région bruxelloise, Actiris et Bruxelles Formation ont poursuivi leurs efforts en matière d'alphabétisation en dédiant une partie de l'enveloppe budgétaire prévue dans le cadre de la commande de formation aux formations en alphabétisation notamment. Celles-ci constituent la première étape indispensable pour les publics les plus éloignés du marché de l'emploi, afin de pouvoir ensuite accéder à des formations qualifiantes.

Dans le même esprit, concernant la commande de formation dédiée aux jeunes de moins de 30 ans, l'accent fut mis sur les formations de base et les préformations (en collaboration avec les OISP) afin de permettre aux chercheurs d'emploi bruxellois d'accéder à l'offre de formation qualifiante.

En 2019 a été également lancé un appel à projets spécifique relatif à la sécurisation des parcours et la mise en œuvre de parcours de formation à destination des chercheurs d'emploi bruxellois de moins de 30 ans, éloignés du marché du travail. L'appel à partenariats visait la mise en œuvre d'actions s'inscrivant dans les missions de Bruxelles Formation telles que prévues dans le Décret du 17 mars 1994 et de son Arrêté du 29 septembre 2016.

En 2019, cet appel a permis la formation de 254 stagiaires pour les formations suivantes : formation de base français – communication, atelier métiers de l'horeca, détermination ciblée agent de sécurité-agent de gardiennage, découvrir ses talents et son potentiel, approche des métiers du numérique et du web, formation objectif stage, accompagnement et remobilisation au projet professionnel, remise à niveau trigonométrie-initiation codage-raisonnement abstrait, remobilisation & accompagnement vers l'emploi ou la formation, français langue étrangère niveau A2, projet formation pour l'emploi amorce.

Des produits de formation innovants ont aussi été mis en place en cette année 2019 :

- Une Formation de vendeur-réassortisseur « S.KOOL »⁹, partenariat entre Bruxelles Formation, Actiris, AG Real Estate et l'association des Commerçants de City 2 ;
- Une Formation en marketing digital, partenariat entre Bruxelles Formation, Google et Skillsfactory.

Bruxelles Formation et les différents Fonds de formation sectoriels collaborent également depuis de nombreuses années en faveur du développement de la formation professionnelle en Région bruxelloise.

- Les centres de Bruxelles Formation concernés par ces collaborations sont : BF construction, BF management, BF bureau & services, BF métiers urbains, BF

9. <https://www.bruxellesformation.brussels/blog/s-kool-deuxieme-edition-cest-parti/> - <https://press.actiris.be/skool--ouverture-de-la-premiere-boutique-ecole-de-belgique>

technics, BF digital, BF logistique, BF Langues pour les formations en néerlandais de certaines formations en partenariat, et la Cité des métiers. La collaboration avec les Fonds est désormais également mise en œuvre dans le cadre des Pôles Formation Emploi.

- Les collaborations 2019 ont permis à 1.939 stagiaires de bénéficier de 440.777 heures de formation. Ceci représente 1.559 stagiaires chercheurs d'emploi et 380 travailleurs formés au sein des centres de Bruxelles Formation.

LA MOBILISATION DES ENTREPRISES DANS DES PARTENARIATS CONCRETS DE FORMATION

La mobilisation des entreprises en faveur de la qualification des chercheurs d'emploi se traduit notamment dans les conventions de collaboration dites « quadrimoteurs », conclues entre un employeur, Actiris, Bruxelles Formation et le VDAB Brussel.

Actiris a signé à ce jour 47 conventions quadrimoteurs. Trois nouvelles ont été conclues en 2019 avec :

- TALENT.BRUSSELS (Bruxelles Fonction publique)
- DELHAIZE
- EKOSERVICES

Afin de fluidifier le parcours des chercheurs d'emploi avec un volet formation, Actiris a identifié certains points d'attention concernant les conventions avec les employeurs (qu'elles soient « B to B », donc ne réunissant qu'Actiris et l'employeur, ou quadrimoteurs) :

- Le type de convention n'est pas lié au succès du parcours
- La signature d'une convention quadrimoteurs peut parfois mener à une perception négative/ mauvaise compréhension des employeurs. La signature d'une convention quadrimoteurs ne donne pas automatiquement accès à une formation sur mesure par exemple.

Ainsi, Actiris continuera à proposer des conventions quadrimoteurs aux grandes entreprises qui ont des projets de recrutement qui nécessitent un parcours de formation et privilégiera les conventions B to B en les adaptant pour y intégrer plus encore la collaboration avec Bruxelles Formation et le VDAB Brussel.

Stagiaires distincts présents et ayant bénéficié d'une formation en entreprise

	2016	2017	2018	2019
Stages d'immersion linguistique	25	26	29	22
FPIE en centres de Bruxelles Formation	113	146	165	142
FPIE hors centres de Bruxelles Formation	1.544	1.467	1.713	2.094
Stages de Transition en Entreprises (STE) et Stages First ¹⁰	1.478	1.594	1.119	971
Conventions d'immersion professionnelle	1.131	1.386	1.681	11*
Total des stages et formations en entreprises	4.261	4.595	4.691	3240

* A partir de 2019, seuls les chercheurs d'emploi sont comptabilisés parmi les bénéficiaires d'une Convention d'immersion professionnelle (ce qui explique les fortes variations à la baisse).

STAGES FIRST

Les stages First permettent aux jeunes de moins de 30 ans d'acquérir une première expérience professionnelle rémunérée, tout en étant encadré et en bénéficiant d'une formation. Le stage se déroule à temps plein pour une durée de 3 ou 6 mois, pendant laquelle le stagiaire reçoit une indemnité et est encadré par un professionnel de l'entreprise. Selon view.brussels, en 2019, 971 jeunes de moins de 30 ans inscrits comme chercheurs d'emploi chez Actiris ont bénéficié de cette mesure.

GARANTIE JEUNES : MONITORING CONJOINT ACTIRIS - BRUXELLES FORMATION - VDAB BRUSSEL - SFPME/EFP - SYNTRA BRUSSEL

Les jeunes, particulièrement ceux de moins de 25 ans sans diplôme de fin de l'enseignement secondaire supérieur, constituent un public cible bénéficiant d'une attention prioritaire eu égard aux objectifs fixés à travers le dispositif bruxellois de Garantie pour la Jeunesse.

10. Les STE, Stages de Transition en Entreprise, se sont terminés au 31 décembre 2016. Ils sont remplacés par les stages FIRST à partir du 1^{er} janvier 2017. Le taux moyen d'insertion suite à un STE après 12 mois était de 66%.

Chercheurs d'emploi (CE) bruxellois de moins de 25 ans demandant une formation auprès de Bruxelles Formation (2014-2019)

Demandes de formation	2014	2015	2016	2017	2018	2019
Personnes demandant une formation en centre Bruxelles Formation à l'issue d'une séance d'information	2.130	2.796	3.228	3.122	2.560	2.080
Dont envoyées par Actiris	928	1.054	1.481	1.330	891	86

En 2019, 2.080 jeunes bruxellois de moins de 25 ans ont demandé une formation auprès de Bruxelles Formation à l'issue d'une séance d'information. Ce nombre de bruxellois de moins de 25 demandant une formation a reculé de 18,8% par rapport à 2018. Le nombre de jeunes de moins de 25 ans envoyés par Actiris (principalement via les antennes) est en chute de plus de 90%. L'une des explications serait liée à la chute des invitations distribuées par Actiris, d'où la diminution des demandes de formations. D'autre part, les chercheurs d'emploi sont désormais reçus sur rendez-vous dans les antennes d'Actiris alors qu'ils pouvaient se présenter auparavant librement.

Cette chute de l'adressage concernant spécifiquement les jeunes de moins de 25 ans envoyés par Actiris et demandant une formation en centre Bruxelles Formation à l'issue d'une séance d'information est à mettre en perspective avec l'adressage de l'ensemble des publics par Actiris vers Bruxelles Formation. En 2019, Actiris a délivré 2.611 invitations pour des séances d'information à Bruxelles Formation pour 3.585 invitations délivrées en 2018. L'adressage d'Actiris vers Bruxelles Formation a globalement diminué de 27% entre l'année 2018 et 2019.

Différentes actions ont été menées en 2019 par Bruxelles Formation, Actiris et les partenaires de la Cité des métiers afin d'améliorer l'adressage des jeunes vers la formation :

- 46 séances d'information conjointes (BF-Actiris) pour les jeunes de niveau maximum CESS ;
- 34 actions ont été réalisées avec le Formtruck (contre 18 actions en 2018) ;
- 99 actions d'information ont été organisées avec les partenaires ;
- 4 événements auxquels les conseillers-ères ont participé pour informer, conseiller et orienter les jeunes à l'extérieur de la Cité des métiers (Salons Siep: 723 jeunes, Déclit : 145 jeunes, Startech days : 417 jeunes, Forum ON : 22 jeunes).

Nombre de jeunes de moins de 25 ans touchés par les actions en 2019 :

- Près de 4.800 entretiens individuels ont eu lieu avec les jeunes dont près de 3.160 entretiens individuels avec des jeunes venus-es à la Cité des métiers pour la première fois (première visite) ;
- 954 jeunes étaient présents aux séances d'information conjointes BF-Actiris en 2019 ;
- 858 personnes ont été touchées dans le cadre de l'information, le conseil et l'orientation dans le Formtruck de Bruxelles Formation.

Chercheurs d'emploi (CE) bruxellois de moins de 25 ans effectuant une formation (2014-2019)

Stagiaires distincts	2014	2015	2016	2017	2018	2019	Variation 2014-2019
Total des stagiaires distincts	2.003	2.368	2.563	2.411	2.281	2.368	18,2%
Formés en centre BF	988	1.260	1.346	1.314	1.275	1.340	35,6%
Formés chez les partenaires ¹¹	1.057	1.174	1.320	1.183	1.053	1.046	-1%
Formations professionnalisantes	999	1.171	1.269	1.209	1.451	1.542	54,4%

Concrètement, en ce qui concerne l'objectif de la Garantie Jeunes visant à garantir 3.000 places de formation par an pour les Bruxellois.e.s de moins de 25 ans, malgré la baisse de l'adressage, le nombre de chercheurs d'emploi bruxellois de moins de 25 ans en formation a quand même évolué de l'ordre de 18,2% entre 2014 et 2019.

Comme le montre le tableau ci-dessus, le nombre de jeunes bruxellois chercheurs d'emploi en formation a augmenté de 3,8% entre l'année 2018 et l'année 2019, alors que l'année précédente nous avons connu encore une diminution de 5,4%.

Chercheurs d'emploi (CE) bruxellois de moins de 25 ans effectuant un stage en entreprise (2014-2019)

Stagiaires distincts	2014	2015	2016	2017	2018	2019	Variation 2014-2019
Total des stagiaires distincts	949	1.230	1.530	1.546	1.216	1.175	+23,8%
Stage d'immersion linguistique	2	3	4	2	2	2	0%
FPIE	337	329	308	335	394	456	35,3%
STE et Stages First ¹²	610	898	1.218	1.209	820	717	17,5%

Si le nombre de jeunes bruxellois de moins de 25 ans suivant une formation en entreprise a diminué entre 2018 et 2019, ce nombre est en augmentation globale de 23,8% entre 2014 et 2019. Les FPIE ont connu une grande augmentation, de 15,7% entre l'année 2018 et 2019 et de 35,3% entre 2014 et 2019.

11. ISP, Promotion Sociale, Formation des personnes handicapées

12. Les STE, Stages de Transition en Entreprise, se sont terminés au 31 décembre 2016. Ils sont remplacés par les stages FIRST à partir du 1er janvier 2017.

UN PROCESSUS COMMUN D'ADRESSAGE DES CHERCHEURS D'EMPLOI QUI RÉPONDE À LA « GARANTIE SOLUTION POUR TOUS »

Afin d'augmenter le nombre d'entrées en formation au sein des organismes de formation bruxellois et de leurs partenaires, Actiris et Bruxelles Formation ont continué à travailler ensemble afin d'augmenter et d'améliorer l'adressage des chercheurs d'emploi bruxellois.

En outre, l'élaboration d'un projet professionnel clair et réaliste, porteur d'emploi et en adéquation avec les attentes du chercheur d'emploi, a été optimisée grâce aux collaborations entre Actiris, bf.tremplin et bf.carrefour. Ces échanges ont permis de préfigurer la dimension multi-partenariale de la Cité des métiers.

En 2019, pour 11.858 invitations envoyées aux séances d'information organisées par Bruxelles Formation par les différents prescripteurs ci-dessous, 6.193 ont donné lieu à une demande de formation par la suite soit 52,2%.

Ventilation du nombre d'invitations aux séances d'information de Bruxelles Formation adressées par prescripteur :

Prescripteur	Nombre d'invitations en 2018	Nombre d'invitations en 2019
Cité des Métiers	6.229	4.537
Antennes Actiris	3.585	2.611
Inscriptions en ligne (Dorifor)	3.057	3.722
Inforfor (inscriptions non effectuées via Dorifor et comptabilisées par Inforfor)	115	645
CPAS	66	74
OISP		39
Campagne Fier De		182
Call center		18
Non identifié		30
Total	13.052	11.858

En 2019, Actiris et ses partenaires ont déployé la Garantie Solution pour Tous.

La Garantie Solution pour Tous est un engagement d'Actiris avec l'aide de ses partenaires, selon lequel chaque chercheur d'emploi nouvellement inscrit se voit offrir une solution au plus tard dans les 12 mois de son inscription¹³ chez Actiris. Ces solutions peuvent être un emploi, un stage, une formation, une reprise d'études ou une validation de compétences.

Si 2018 avait été consacrée aux développements méthodologiques et IT ainsi qu'aux formations et à la mise en place d'une phase pilote avec deux antennes, 2019 a vu toutes les antennes et tous les conseillers intégrer ce nouveau « type d'accompagnement » qui met l'accent sur les résultats à atteindre avec les chercheurs d'emploi. Pour mémoire, il constitue en quelque sorte une extension de la Garantie Jeunes aux personnes de plus de 30 ans récemment inscrites en tant que chercheurs d'emploi bénéficiant ou pas d'allocations de chômage.

Par ailleurs, le réseau des référents formation a poursuivi ses travaux. Pour rappel, ce réseau est constitué de conseillers Antennes, GRAE (Guidance Recherche Active d'Emploi)

¹³. Les jeunes en stage d'insertion professionnelle continuent à bénéficier d'une garantie solution dans les 6 mois de leur inscription.

et Contact Center. Leur mission est de venir en soutien de leurs collègues dans le cadre de l'orientation vers les formations et de leur rétrocéder les informations reçues lors des réunions du réseau.

Quatre réunions de réseau ont été organisées sur l'année 2019 avec pour objectifs :

- L'élargissement des connaissances des conseillers dans les métiers du Dessin Assisté par Ordinateur, la conception de sites Web, etc., en collaboration avec le centre de formation partenaire TASE SOLUTIONS (partenaires dans le cadre des chèques TIC) ;
- L'élargissement des connaissances des conseillers dans les métiers de la construction avec un accent particulier sur les simplifications des parcours de formation mis en place par le pôle construction de Bruxelles Formation. Les conseillers qui le souhaitaient ont également pu aller visiter le centre de formation ;
- Un focus sur les métiers de l'industrie en collaboration avec le PFE Technicity et BF technics ainsi que le centre Volta qui organise des formations pour travailleurs entre autres dans le secteur de l'électricité ;
- Une mise à jour des connaissances des conseillers sur la Validation des Compétences et plus particulièrement sur les nouveaux métiers disponibles ainsi que sur les modules de préparation aux épreuves proposés par les Missions Locales.

A noter : dans le cadre de la Garantie Solution pour Tous, les partenaires d'Actiris ont été invités à participer à ce réseau afin d'une part de compiler toutes les infos que chacun pourrait avoir et d'autre part de renforcer les liens et collaborations entre acteurs de terrain.



4

Déployer l'offre de formation suite à la sixième réforme de l'État

Dans le cadre de la sixième réforme de l'État, la Région bruxelloise peut mettre en place des programmes de formations professionnelles. Afin de concrétiser cette nouvelle possibilité, Actiris et Bruxelles Formation ont signé, en juin 2014, une « convention-cadre relative à la mise en œuvre de la sixième Réforme de l'État pour le développement d'une offre de formation professionnelle supplémentaire pour les chercheurs d'emploi bruxellois ».

Après deux ans de mise en œuvre, les deux organismes ont souhaité simplifier les modalités de collaboration et de financement au travers d'une Convention de coopération public-public, conclue à durée indéterminée et assortie d'annexes annuelles, regroupant la commande de formation, le Plan Langues et les investissements régionaux. Ce dispositif a contribué à simplifier la collaboration entre services publics tout en permettant à Actiris de financer des programmes de formation spécifique répondant aux besoins régionaux.

La convention de coopération public-public 2019-2020 (janvier 2019 à décembre 2020) a prévu :

- **3.600.000 € pour la commande de formation tout public ;**
- **1.500.000 € d'actions structurelles** via marché public ;
- **600.000 € de formations en langues** (Plan Langues) ;
- **675.000 €** pour le paiement du loyer et des charges du **Pôle Formation Emploi Digitalcity.brussels** ;
- **800.000 €** pour rencontrer les défis soulevés par l'étude de Bruxelles Formation sur la **précarité des publics** qu'il forme directement ou en partenariat ;
- **500.000 €** pour assurer la **gratuité des formations de l'efp** (Formation PME) pour les **chercheurs d'emploi** inscrits chez Actiris ;
- **227.650 €** pour la reprise des activités de formation du **Centre de référence professionnelle beezy.brussels** (préparation aux examens du SELOR, ...) ;
- **250.000 €** pour des frais de communication liés à la **Cité des métiers** ;
- **400.000 €** pour des investissements liés à l'équipement du bâtiment du **Pôle Formation Emploi Digitalcity.brussels**.

Objectifs de la convention public-public 2019-2020 et réalisés entre le 01/01/2019 et le 31/12/2019¹⁴

Convention public-public 2019-2020	Réalisé au 31/12/2019
Offre de formation tout public	752 stagiaires formés (dont 218 de moins de 30 ans)
Actions structurelles	1.403 places
Plan Langues	292 contrats

Ces formations ont été organisées sur base de besoins en qualifications et en compétences identifiés et en fonction des métiers en pénurie. Les formations proposées visent des nouveaux besoins identifiés ou des besoins existants insuffisamment rencontrés.

Formations professionnelles mises en place via la commande de formation tout public

- Accueil et communication orientés clients
- Administrateur de production
- Administrateur réseaux
- Administrateur système MS certifié
- After effects - les principes de l'animation
- Agent de maintenance HVAC
- Agent de sécurité/agent de gardiennage
- Agent en technique d'ascenseur
- Airport security / sécurité des aéroports
- Alphabétisation - niveau 1
- Alphabétisation - niveau 2
- Alphabétisation - niveau 3
- Alphabétisation - niveau 4
- Améliorer votre communication
- Ateliers compétences de base
- Atelier de création numérique
- Atelier digital google
- Cao - bim revit architecture
- Consultant junior sap
- Croupier
- Dessinateur d'études en HVAC
- Dessinateur en construction
- Dessinateur industriel
- Dessinateur technique Spec. Bâtiment (HVAC, elec, sani)
- Détermination ciblée agent de sécurité/agent de gardiennage
- Détermination ciblée agent de sécurisation
- Détermination ciblée police
- Développeur application J2EE - envir open source
- Électricien industriel - électromécanique
- Formation de base en français langue étrangère
- Formation de base-français-communication
- Français
- Gestion de la qualité, production & environnement
- Gestion de projet (project manager)
- Gestion des ressources humaines
- Gestion financière

14. Il s'agit de données partielles, les conventions et le financement étant prévus sur deux années.

- Gestion hospitalière et maison de retraite
- Gestionnaire du personnel et du payroll
- Gestionnaire en recrutement et en sélection
- Initiation à la programmation
- Installateur électricien industriel
- L'essentiel des systèmes et réseaux
- L'essentiel des systèmes et réseaux
- Management-gestion pratique de l'entreprise
- Marketing et gestion de l'événement
- Marketing interactif
- Méthodologies de gestion de projets
- Néerlandais
- Néerlandais professionnel installateur électrique industriel
- Office manager trilingue
- Perfectionnement maintenance industrielle
- Pratique du référencement SEO-SEA
- Préformation agent de sécurisation
- Préformation installateur électricien industriel
- Préparation aux opérations de production automatisée en technique automobile
- Préparation validation bureautique tronc commun
- Préparation validation employé administratif - services commerciaux UC1
- Préparation validation employé administratif - services commerciaux UC2
- Préparation validation Excel - niveau opérationnel
- Préparation validation employé administratif
- Selfleadership -programme développement personnel
- Spécialiste en devops
- Stratégies de marketing digital
- Surveillance-sécurité sur chantier ferroviaire
- Techniques et pratiques de programmation
- Utilisation rationnelle de l'énergie(inst.HVAC)
- Vendeur-réassortisseur

5

Développer les Pôles Formation Emploi

Le 14 juillet 2016, le Gouvernement régional bruxellois et le Gouvernement francophone bruxellois ont adopté une note portant sur la création des Pôles Formation Emploi (PFE) en Région bruxelloise. Celle-ci a été complétée, le 13 juillet 2017, par une note des deux exécutifs relative à la gouvernance des PFE (missions, répartition des rôles entre Partenaires, organisation et fonctionnement, statut des personnels, etc.). Le 23 mai 2019, les deux Gouvernements ont précisé plusieurs éléments relatifs au dispositif des PFE et proposé un modèle de statut d'asbl commune aux partenaires repris ci-dessous. Les PFE s'inscrivent pleinement dans la mise en œuvre de la politique sectorielle de la Stratégie 2030 et des accords-cadres sectoriels signés avec les interlocuteurs sociaux.

Constitués sur base sectorielle, ces PFE sont le fruit d'un partenariat public-privé et réunissent au moins :

- Les interlocuteurs sociaux sectoriels ;
- Le Service public d'Emploi, Actiris et les Services publics de formation bruxellois, Bruxelles Formation et le VDAB Brussel ;
- D'autres acteurs peuvent également être invités à participer selon les secteurs, comme par exemple, l'Enseignement, la Formation PME, les Organismes d'Insertion socioprofessionnelle, ou tout autre type d'acteur dont la présence peut s'avérer pertinente.

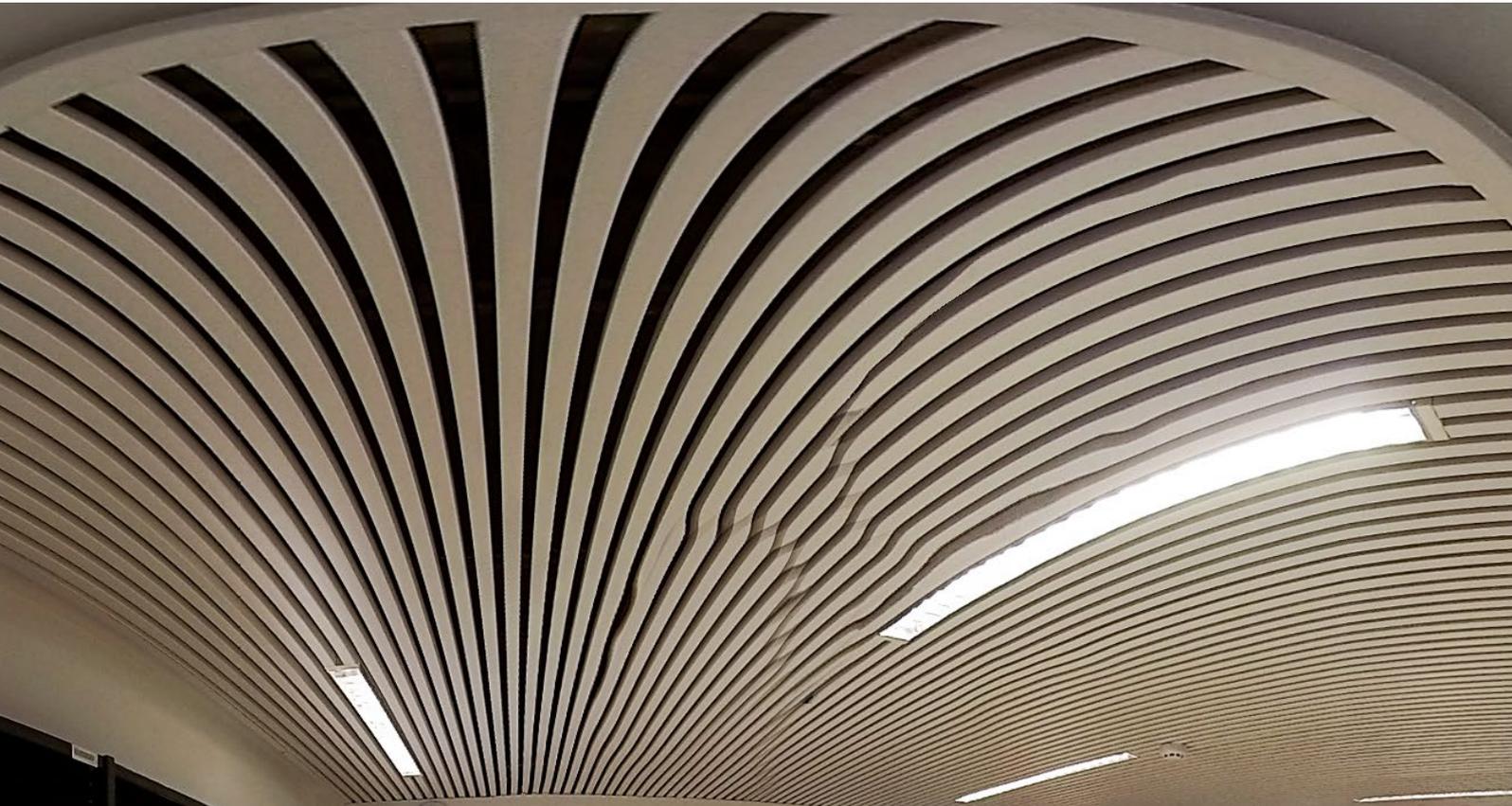
Actiris et Bruxelles Formation ont poursuivi leur travail sur les articulations entre le pilier « formation-validation » coordonné par Bruxelles Formation et le pilier « emploi » coordonné par Actiris.

Cette année 2019 marque un plus grand aboutissement des différents Pôles Formation Emploi dans les domaines suivants :

- **Le PFE Technicity.brussels**, spécialisé dans **les métiers de l'industrie technologique**, est un partenariat public-privé entre le FRM Bruxelles, Actiris, Bruxelles Formation et le VDAB Brussel. L'accord-cadre sectoriel industrie technologique a été signé en mai 2019. L'année 2019 a permis l'adaptation des statuts de l'asbl Technicity.brussels en juin 2019 afin de tenir compte des dernières décisions gouvernementales. L'aménagement intérieur de l'espace et la mise en place des infrastructures techniques et pédagogiques nécessaires aux activités de formation et d'emploi a également été opéré dans le bâtiment situé allée de la Recherche 26-22 à Anderlecht. Le PFE a été ouvert au public et a accueilli les premiers stagiaires à la fin de l'année 2019.
- **Le PFE Digitalcity.brussels**, spécialisé dans **les métiers du numérique (ICT)**, est un partenariat public-privé entre les partenaires sociaux sectoriels (dont le CEFORA), Actiris, Bruxelles Formation et le VDAB Brussel. Son nouveau nom, « Digitalcity », a vu le jour en 2019. Situé rue Jules Cockx, 6 à Auderghem, le bâtiment a ouvert ses portes au public au début de l'année 2020. Les statuts de l'asbl commune et l'accord-cadre sectoriel ICT ont également été signés au début de cette même année.

- **Le PFE Transport et Logistique** est un partenariat public-privé réunissant les partenaires sociaux sectoriels (dont le FSTL, Logos, Bus-Car...), Actiris, Bruxelles Formation, le VDAB Brussel et le Port de Bruxelles. L'accord-cadre sectoriel transport et logistique pour les ouvriers du secteur a été signé en 2018. L'accord-cadre sectoriel pour les employés du commerce international, du transport et de la logistique (LOGOS) a été signé en juin 2019. Ceux sur le commerce de combustible, le déménagement et les bus-car ont été finalisés en 2020. Un nouveau bâtiment passif a été construit par Bruxelles Formation avec un financement régional d'Actiris, entre décembre 2018 et juin 2019, rue du Charroi 21-23 à Forest. Le démarrage des activités du PFE est prévu dans le courant de l'année 2020. BF Logistique, Actiris, le VDAB Brussel et plusieurs établissements scolaires y ont déjà déployé leurs actions en 2019.
- **Construcity.brussels**, spécialisé dans **les métiers de la construction**, est un partenariat public-privé déjà existant qui va évoluer en Pôle Formation Emploi avec le secteur (Constructiv), Actiris, Bruxelles Formation, le VDAB Brussel, Bruxelles Environnement, le SFPME et l'Enseignement. L'Accord cadre sectoriel au niveau de la construction a été signé en 2018.

Enfin, comme indiqué dans le rapport d'évaluation de la mise en œuvre de l'Accord de coopération du 9 février 2012 concernant les politiques croisées « emploi-formation », approuvé en mai 2017, les Comités de gestion d'Actiris et de Bruxelles Formation recommandent que les PFE soient intégrés dans l'Accord précité, en vue de disposer d'une base légale pour ce dispositif. La révision de cet accord de coopération a démarré en 2019 en vue d'une finalisation courant 2020.



Catalogue des formations



6

Améliorer les solutions pour les chercheurs d'emploi ayant des besoins en langues

LA CITÉ DES LANGUES

Le projet de Cité des Langues, porté par Bruxelles Formation, est de créer une structure partenariale associant Bruxelles Formation, Actiris, le VDAB Brussel et la Huis van het Nederlands Brussel. L'ambition est de créer la première Cité des Langues d'Europe, qui sera un lieu où l'ensemble des services, par ses actions harmonisées, contribuera à l'amélioration des compétences linguistiques des Bruxellois.es. Elle vise également le développement d'un réseau européen à l'instar de la Cité des métiers.

Cette ambition se développe en plusieurs étapes. Dans un premier temps, elle visera à :

- Contribuer par ses actions au développement des compétences linguistiques à Bruxelles et répondre ainsi aux exigences et besoins du marché de l'emploi ;
- Fluidifier, simplifier et consolider les parcours linguistiques des chercheurs d'emploi pour faciliter et pérenniser leur accès à l'emploi.

Le projet de Cité des Langues se déploie sur les objectifs opérationnels suivants :

- La création d'un espace intégré de conseils et ressources concernant les formations linguistiques à Bruxelles ;
- Le développement d'activités variées répondant aux profils et aux besoins linguistiques des différents publics ;
- Le développement d'un plan de communication permettant de positionner la Cité des Langues dans le paysage bruxellois ;
- Le développement d'une Cité des Langues virtuelle articulée autour d'outils numériques ;
- La mise en œuvre d'outils de veille permettant de faire écho aux besoins exprimés en termes linguistiques par les différents acteurs identifiés dont les employeurs.

Conformément au Plan de développement approuvé en 2018, Bruxelles Formation a lancé en 2020 la procédure de recrutement d'un chef de projet prioritairement chargé d'approfondir le travail sur les points suivants :

- La consultation des directions afin de développer un timing et des budgets tenant compte de la réalité de chaque partenaire ;
- L'identification des ressources (budget, ressources humaines, IT, infrastructures, etc.) et des contributions respectives des partenaires au projet ;
- Sur cette base, l'élaboration d'une convention de partenariat et la constitution d'une équipe dédiée au projet.

Le projet de Cité des Langues est pour le moment en suspens en attendant la désignation du chef de projet.

En 2019, Bruxelles Formation et Actiris ont poursuivi leurs efforts d'harmonisation et de simplification des parcours d'apprentissage en langues des chercheurs d'emploi.

Bruxelles Formation a assuré 2.992 formations linguistiques en 2019, pour un nombre total de 2.094 stagiaires et de 290.541 heures.

Quant à Brulingua, la plateforme d'apprentissage des langues en ligne d'Actiris, désormais accessible à l'ensemble des Bruxellois de plus de 18 ans, elle a accueilli 10.589 nouveaux inscrits en 2019.

7

Généraliser les recours à la validation des compétences



VALIDATION des COMPÉTENCES

La validation des compétences s'adresse aux personnes disposant de compétences professionnelles et désireuses de les faire reconnaître officiellement et gratuitement via un titre de compétence délivré au nom de la Fédération Wallonie-Bruxelles, de la Région wallonne et de la Commission communautaire française.

Un titre de compétence s'obtient après la réussite d'une épreuve d'évaluation soit dans le cadre du processus de validation des compétences (titres délivrés via épreuves) soit dans le cadre des évaluations prévues dans un processus de formation professionnelle (via la reconnaissance des acquis de formation - RAF).

Dans le cadre de la Stratégie 2025 et du Plan Formation 2020, Bruxelles Formation participe à l'effort collectif pour augmenter l'offre de validation en Région bruxelloise afin d'atteindre l'objectif de 2.000 titres de compétence délivrés par an en 2020 et ce, avec le soutien de la Coordination Bruxelloise des Opérateurs de Validation et du fonds d'impulsion déployé depuis 2018 par le Ministre en charge de la Formation professionnelle.

Dans la partie conjointe de leurs Contrats de gestion respectifs, Actiris et Bruxelles Formation se sont engagés à favoriser l'approche sectorielle, au travers notamment des Pôles Formation Emploi, afin de rapprocher les métiers d'accompagnement, d'orientation, de formation, de validation et de matching au service des usagers (chercheurs d'emploi, employeurs et travailleurs). Les deux institutions s'engagent également à simplifier le parcours du chercheur d'emploi en amont de la formation, en organisant un dispositif intégré d'identification des compétences suivant un référentiel commun approuvé par Synerjob, inscrites dans le dossier unique en optimisant le processus d'envoi vers la formation et/ou la validation.

Pour optimiser les chances de réussite des candidats aux épreuves de validation, Bruxelles Formation articule l'offre de validation avec d'autres services. C'est ainsi que les candidats se voient proposer, quand cela est nécessaire, des modules courts de formation préparatoires aux épreuves de validation (révision pneu pour le mécanicien d'entretien auto, lecture de plan pour les métiers de la construction, etc.).

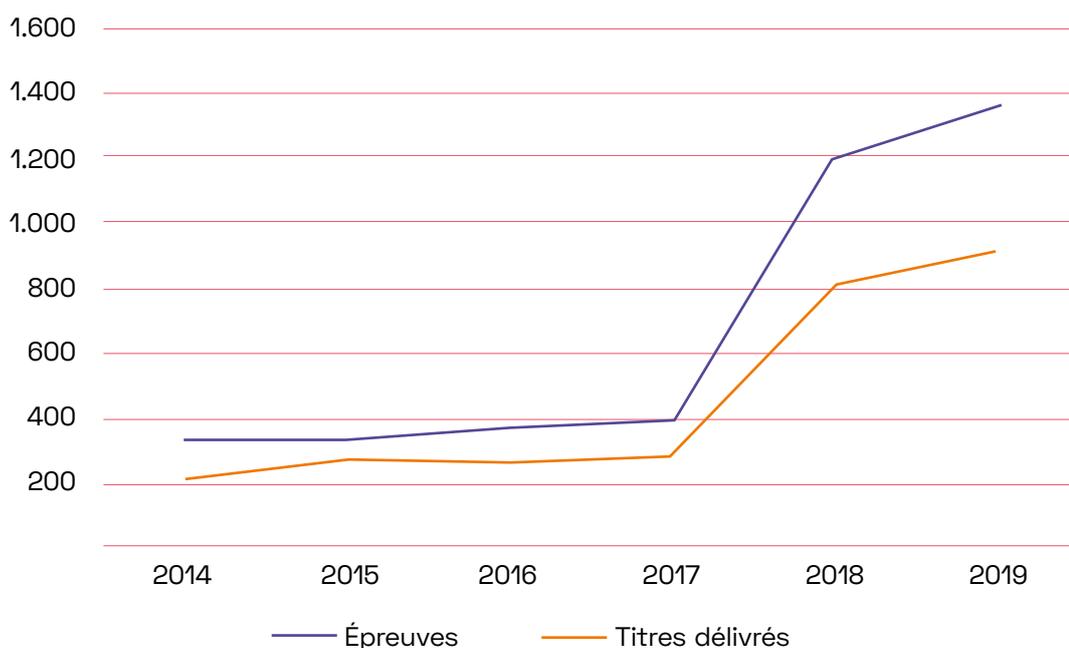
En 2019, 75 candidats à une épreuve de validation des compétences et qui sont en situation de recherche d'emploi ont déclaré avoir été sensibilisés à ce dispositif par leur conseiller Actiris (soit 15% des 489 candidats). Ceux-ci étaient 61 candidats (soit 17% des 365 candidats) en 2018.

Validation des compétences en Région bruxelloise en 2019 (Résultat pour l'ensemble des opérateurs : Bruxelles Formation, SFPME/efp, EPS)

	Objectif	Réalisé	Pourcentage de réalisation
Titres délivrés via épreuves	550	913	166%
Titres délivrés via RAF	1.400	1.078	77%
Total des titres délivrés	1.950	1.991	102%

En 2018, 2.170 titres de compétences avaient été délivrés en Région bruxelloise : 804 titres via épreuves et 1.366 titres via la Reconnaissance des compétences acquises en formation (RAF)¹⁵. Les chiffres se maintiennent et il faut remarquer que les indicateurs liés aux épreuves (c'est-à-dire le nombre d'épreuves et le nombre de titres délivrés via les épreuves de validation des compétences) continuent de progresser.

Validation des compétences en Région bruxelloise – progression des épreuves et des titres délivrés



Parmi les 1.991 titres délivrés en 2019 par les opérateurs bruxellois, 1.274 titres ont été délivrés par Bruxelles Formation, 321 par le SFPME/EFP et 396 ont été délivrés par des établissements de l'Enseignement de Promotion Sociale (EPS).

¹⁵. La RAF est un processus qui permet aux chercheurs d'emploi qui ont obtenu un Certificat de compétences acquises en formation après évaluation en centre de formation de bénéficier automatiquement du titre de validation des compétences correspondant.

8

Simplifier le parcours du chercheur d'emploi en amont de la formation

LE DOSSIER UNIQUE DES CHERCHEURS D'EMPLOI

Le dossier unique est un outil de suivi permanent quant à l'évolution de la trajectoire du chercheur d'emploi, commun à Actiris, Bruxelles Formation et leurs partenaires, avec pour finalité de valoriser chaque nouvelle compétence acquise. Il vise à simplifier la vie de l'utilisateur grâce à l'appui des évolutions technologiques, en permettant de valoriser chacune des étapes entreprises par le chercheur d'emploi (comme par exemple l'inscription en ligne, la préparation aux tests, le suivi du parcours y compris via des coachings en ligne).

En lien avec les groupes de travail qui ont eu lieu en 2019 et ayant notamment défini les flux d'adressage vers les différents opérateurs bruxellois, Bruxelles Formation et Actiris poursuivent leur collaboration permanente en matière d'échange automatique par voie électronique des données relatives à la gestion des parcours professionnels des chercheurs d'emploi, en ce compris les entrées et sorties de formation et d'emploi. Ils collaborent ainsi à la définition commune des informations utiles à encoder dans le dossier informatisé du demandeur d'emploi, à leur transmission et à leur traitement conjoint.

En 2019, les développements liés à l'amont de la formation ont été mis en production. Il est désormais possible pour les conseillers Actiris de suivre le trajet des chercheurs d'emploi par rapport aux séances d'information auxquelles ils ont été inscrits.

De plus, l'utilisation du répertoire des métiers Rome V3 Competent a été développée par Actiris dans le cadre du dossier unique du chercheur d'emploi (environnement numérique « My Actiris » pour les chercheurs d'emploi) et des offres d'emploi (environnement numérique « My Select Actiris » pour les employeurs) permettant la mise en œuvre du matching automatique.

Parmi les nouveautés 2019 du dossier unique :

- Une nouvelle rubrique « ma recherche d'emploi » a été ajoutée. Cette rubrique permet aux chercheurs d'emploi de valoriser leurs démarches de recherche d'emploi (candidatures, entretiens d'embauche, etc.). Ces actions peuvent également être historisées afin de donner aux conseillers référents des chercheurs d'emploi un résumé chronologique des démarches entreprises.
- Les chercheurs d'emploi ont désormais la possibilité de remplir en ligne leur CV digital.
- Un logo 'formation' a été intégré dans les profils des chercheurs d'emploi. Ce logo leur donne un accès direct au site Dorifor, qui permet d'effectuer les recherches nécessaires en termes de formation à suivre.

Différents chantiers se poursuivent, notamment en vue de permettre l'affichage, dans My Actiris des informations relatives aux acquis d'apprentissage certifiés ou encore l'intégration des certifications professionnelles et leur valorisation dans My Select Actiris.

L'automatisation du traitement des données de Bruxelles Formation vers Actiris est un point d'attention sur lequel les équipes des deux organismes poursuivent leur intense collaboration.

L'ÉQUIVALENCE DES DIPLÔMES NON RECONNUS

L'équivalence des diplômes étrangers est une condition sine qua non pour répondre aux besoins d'une part importante des chercheurs d'emploi bruxellois. Près de 42% des chercheurs d'emploi inscrits chez Actiris sont répertoriés dans une catégorie de diplômes « Études à l'étranger sans équivalence » demandée ou obtenue.

En 2019, Actiris a maintenu ses collaborations avec ses deux partenaires en charge de sensibiliser le public et les professionnels à l'importance de la reconnaissance des diplômes et d'aider les chercheurs d'emploi à préparer leur dossier d'équivalence, à savoir BON (Agenschap Integratie en Inburgering) et le CIRE.

Les collaborations menées en 2019 sont de 3 types :

- Séances d'infos à destination des conseillers et conseillères
- Séances d'infos à destination des chercheurs d'emploi
- Accompagnement des chercheurs d'emploi dans leurs démarches d'équivalence de diplôme

L'accompagnement offert aux chercheurs d'emploi par les partenaires est un accompagnement sur mesure allant du conseil ponctuel à la constitution ou au dépôt du dossier d'équivalence.

En chiffres cela donne :

- 20 séances d'infos à destination des conseillers et travailleurs sociaux, soit plus de 350 professionnels sensibilisés
- 35 séances d'infos à destination des CE, soit 219 CE sensibilisés à l'équivalence des diplômes
- 40 séances d'infos sur les alternatives à la reconnaissance du diplôme s'il y a impossibilité à le faire reconnaître
- Plus de 1800 personnes ont été reçues individuellement par les partenaires

La collaboration d'Actiris et Bruxelles Formation avec la Fédération Wallonie-Bruxelles, en matière de rapidité et de gratuité de la procédure de reconnaissance pour les chercheurs d'emploi inscrits à Actiris, fait l'objet d'un suivi régulier lors des réunions conjointes des Comités de gestion des deux organismes.

UNE PARTICIPATION CONJOINTE D'ACTIRIS ET DE BRUXELLES FORMATION AU SEIN DU SERVICE FRANCOPHONE DES MÉTIERS ET DES QUALIFICATIONS, DE L'INSTANCE BASSIN EFE ET DU CONSORTIUM DE LA VALIDATION DES COMPÉTENCES

- Au sein du **Service Francophone des Métiers et des Qualifications (SFMQ)**, Actiris et Bruxelles Formation fournissent, à l'occasion d'une étude préliminaire, les informations dont ils disposent permettant de définir un métier dans son contexte économique et de formation. Actiris contribue par ailleurs à l'élaboration des profils métiers et Bruxelles Formation est associé à la définition des profils de formation correspondant aux profils métiers. Le SFMQ, dans le cadre de la définition des priorités de production du Service, analyse la liste des domaines d'activité établie par Actiris pour lesquels une pénurie de main d'œuvre est constatée. Bruxelles Formation a contribué activement aux travaux du SFMQ en suivant les besoins de nouveaux profils et d'adaptation des profils existants.
- Bruxelles Formation préside également la **Coordination Bruxelloise de la Validation des Compétences** qui englobe aussi le SPFME/efp et l'Enseignement de Promotion Sociale. Le plan d'actions établi conjointement en 2018 a été suivi. Parmi les actions (dont liste complète dans le rapport d'activités de la Validation des Compétences), nous pouvons pointer :
 - » La progression des travaux relatifs à la validation de compétences dans les administrations ;
 - » La hausse exponentielle du nombre de titres de compétences ;
 - » L'accès des candidats à la validation à la Maison d'Enfants d'Actiris maintenant possible ;
 - » La mise en place de la gratuité des frais de déplacement quand le CE doit aller faire valider ses compétences en Région wallonne ou bénéficier d'un module préparatoire à la validation offert par les Missions Locales ;
 - » L'analyse de la transmission des données relatives à la Validation des Compétences suite à la signature de l'Accord de Coopération visant l'échange des informations relatives à l'amont de l'épreuve ainsi qu'à son résultat.
- Le **groupe de travail « Autres études »** a également poursuivi ses travaux. Pour rappel, ce GT a été mis sur pied à la Coordination Bruxelloise de Validation des Compétences à la demande du cabinet du Ministre de l'Emploi et de la Formation Professionnelle pour développer un processus d'orientation vers la validation des chercheurs d'emploi bruxellois catégorisés par Actiris en « Études à l'étranger sans équivalence », c'est à dire n'ayant pas obtenu ni demandé d'équivalence avec des études faites en Belgique. Le Centre de validation bruxellois des métiers de la construction, le Centre de validation bruxellois des métiers de l'Horeca et le Centre de validation bruxellois des métiers du tertiaire ont collaboré activement au projet. Des actions dans ce cadre ont également été organisées. Il s'agissait d'une communication personnalisée aux CE appartenant aux métiers relatifs à l'aide aux personnes (principalement aide-ménagère), aux employés en comptabilité, aux travailleurs Titres-Services et à la fin de l'année aux métiers de la boulangerie.

- **L'Instance Bassin Enseignement qualifiant, Formation et Emploi de Bruxelles** compte parmi ses membres deux représentants de Bruxelles Formation (parmi lesquels est désignée la Vice-présidence du Bassin EFE) et deux représentants d'Actiris qui, par leur expertise, permettent d'alimenter les travaux et avis produits en son sein. Parmi les productions 2019, l'évaluation du dispositif pilote visant la création d'un certificat de compétences (certificat réunissant les acquis en formation ainsi que les titres de compétences).



9

Faciliter le parcours vers l'emploi en aval de la formation

LINK ET J-30

L'article 4 de l'Accord de coopération de 2012 entre la Région bruxelloise et la Commission communautaire française concernant les politiques croisées « emploi-formation » prévoit la prise en charge des stagiaires en fin de formation en vue de leur mise à l'emploi rapide.

Créé par Actiris en septembre 2015, le service LINK permet la prise en charge systématique de tous les chercheurs d'emploi sortant d'une formation qualifiante dispensée par Bruxelles Formation. La mise en place de ce service permet de structurer un service essentiel et remplace ainsi des collaborations passées (envoi de fichiers « J-30 » nominatifs par Bruxelles Formation aux services d'Actiris).

Concrètement, le service LINK rencontre, via des séances d'information collectives, les stagiaires en fin de formation qualifiante, principalement « in situ », environ 30 jours avant la fin de leur formation. Ces séances d'information sont organisées conjointement par les conseillers LINK et les responsables de centres de Bruxelles Formation. Les stagiaires sont ensuite convoqués et rencontrent leur conseiller référent LINK endéans les 8 jours après la fin de leur formation pour un premier entretien (mise à jour du dossier sur base de nouvelles compétences acquises, analyse des pistes de recherche d'emploi, entretien de motivation, vérification du CV et lettres de motivation, etc.). A partir de là, et sur base volontaire, le chercheur d'emploi rencontrera son référent pour des entretiens de matching intensifs (face-to-face et non présentsiels), durant les 12 mois qui suivent la fin de sa formation.

Le service LINK a pour objectif d'assurer une transition rapide vers l'emploi, notamment en fin de formation qualifiante. Si le service LINK sert d'autres publics que les stagiaires de Bruxelles Formation, il est important de noter qu'une des plus-values consiste en la participation des deux organismes dans l'amélioration des pratiques du service (ex : réduction du délai de prise en charge des usagers, organisation de services supplémentaires tels que les modules courts de recherche d'emploi, etc.).

En 2019, le service LINK a pris en charge 855 stagiaires de Bruxelles Formation (dont 119 étaient déjà suivis en 2018). 329 ont été mis à l'emploi (une partie importante de ce public étant toujours accompagnée par LINK, vu que la prise en charge s'étend sur 12 mois), dont 144 dans les 3 premiers mois de leur sortie de formation qualifiante. Ces chiffres positifs s'ajoutent au taux de sortie vers l'emploi des stagiaires décrochant un emploi avant l'entrée chez LINK.

Une évaluation annuelle des résultats du service LINK est partagée avec Bruxelles Formation en Comité de Développement Stratégique en se basant sur les indicateurs opérationnels annuels identifiés par Actiris et Bruxelles Formation. Il est également prévu que la méthodologie LINK soit déployée par les équipes d'Actiris (pilier emploi) dans les Pôles Formation Emploi en étroite collaboration avec les équipes pédagogiques de Bruxelles Formation (pilier formation – validation des compétences).

SELECT ACTIRIS

En prolongement du service LINK, les conseillers du Service Select Actiris contactent chaque jour les entreprises bruxelloises afin de récolter des offres d'emploi, de les informer sur les services proposés par Actiris et les mesures d'aide à l'embauche dont ils peuvent bénéficier. Les équipes sectorielles de Select Actiris remplissent ainsi une mission de prospection contribuant à développer le dispositif des Formations Professionnelles Individuelles en Entreprise (FPIE) et celui relatif aux conventions quadrimoteurs auquel est également associé Bruxelles Formation.

En outre, le conseiller référent LINK participe, à la demande des chercheurs d'emploi, aux entretiens de sélection des personnes sortant de formation et candidates à une offre d'emploi organisés par Select Actiris.

Poursuivre des collaborations efficaces pour répondre aux besoins économiques de la Région bruxelloise et faciliter la mise à l'emploi des Bruxellois.es

ACCORD DE COOPÉRATION CONCERNANT LES POLITIQUES CROISÉES « EMPLOI-FORMATION »

L'Accord de coopération concernant les politiques croisées « emploi-formation » conclu le 9 février 2012 par la Région de Bruxelles-Capitale et la Commission communautaire française contribue à renforcer les synergies entre politiques d'emploi et de formation. Ce texte consacre juridiquement et approfondit les collaborations existantes et complémentaires entre Actiris et Bruxelles Formation, afin de contribuer à une meilleure cohérence et une plus grande efficacité dans l'accompagnement des chercheurs d'emploi.

Cet accord contribue à la mise en œuvre de la Stratégie 2025 pour Bruxelles / Go4brussels dans la mesure où le Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale, le Collège de la Commission communautaire française et les interlocuteurs sociaux ont arrêté, en février 2019 à l'occasion d'un Sommet social, le bilan à mi-parcours et les priorités pour 2019-2020.

En outre, cet accord fait partie des textes concernés prioritairement par la mesure 41 du Plan Formation 2020 visant à actualiser et rationaliser les instruments juridiques de pilotage.

En 2019, les accords de gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale et de la Commission communautaire française ont prévu que l'Accord de coopération précité s'attacherait à pérenniser et mobiliser les moyens octroyés à la formation professionnelle, notamment dans le cadre de la sixième réforme de l'Etat, conformément aux recommandations du rapport d'évaluation de la mise en œuvre de l'accord de coopération approuvé en 2017 par les Comités de gestion d'Actiris et de Bruxelles Formation.

La création d'un mécanisme structurel de financement des politiques croisées et la révision de l'accord de coopération ont été inscrites dans le Plan d'actions 2019-2020 approuvé lors de la réunion conjointe des Comités de gestion d'Actiris et de Bruxelles Formation du 15 mai 2019.

La réflexion conjointe des deux organismes s'est donc poursuivie en vue de préparer les modifications à l'accord de coopération, non seulement pour y intégrer un mécanisme pérenne de financement régional de Bruxelles Formation mais aussi pour y inscrire les bases légales des instruments principaux des politiques croisées, dont la Cité des métiers et les Pôles Formation Emploi.

DES CONTRATS DE GESTION 2017-2022 SYNCHRONISÉS ENTRE ACTIRIS ET BRUXELLES FORMATION

Le 30 juin 2017, Actiris et Bruxelles Formation ont signé leurs Contrats de gestion respectifs pour la période 2017-2022.

De manière symbolique, les deux Contrats de gestion ont été signés le même jour, ils sont synchronisés et comprennent tous les deux un article commun, au texte identique « Renforcer les collaborations entre Actiris et Bruxelles Formation pour raccourcir et fluidifier les parcours de formation des bénéficiaires ». C'est la mise en évidence du travail commun des deux institutions au bénéfice des mêmes personnes afin de simplifier et d'accélérer leurs parcours vers l'emploi et de :

- Répondre aux besoins des chercheurs d'emploi et du développement économique bruxellois ;
- Simplifier les processus destinés aux différents publics bruxellois, notamment en terme d'accès à la formation ;

Et ce, au travers de services intégrés que sont : la Cité des métiers, les Pôles Formation Emploi et l'Observatoire bruxellois de l'Emploi et de la Formation.

Dans la partie commune des Contrats de gestion sont également mentionnés les six indicateurs stratégiques à responsabilité partagée d'Actiris et de Bruxelles Formation relatifs aux politiques croisées emploi formation.

RÉUNIONS CONJOINTES DES COMITÉS DE GESTION D'ACTIRIS ET DE BRUXELLES FORMATION

L'article 18 de l'Accord de coopération relatif aux politiques croisées prévoit l'organisation de réunions conjointes des deux Comités de gestion sur des thématiques croisées emploi-formation.

Lors des réunions conjointes des Comités de gestion des 15 mai et 29 novembre 2019, les points suivants ont été mis à l'ordre du jour :

- Le rapport d'activité des politiques croisées emploi-formation 2018 ;
- Le plan d'action politiques croisées 2019-2020 ;
- Le développement de la Cité des métiers ;
- Les indicateurs stratégiques à responsabilité partagée (résultats 2018 et valeurs cibles 2018 à 2020) ;
- L'analyse des fonctions critiques en 2018 ;
- L'envoi des dossiers prioritaires des deux Comités de gestion relatifs aux politiques croisées emploi-formation aux formateurs du futur Gouvernement bruxellois ;
- Le lancement d'un projet-pilote relatif à l'introduction de tests des compétences numériques des chercheurs d'emploi (BF Espaces numériques) dans les antennes communales d'Actiris ;
- Le rapport d'activités 2018 et l'obtention du label Cité des métiers en novembre 2019.



LES COMITÉS DE DÉVELOPPEMENT STRATÉGIQUE ACTIRIS-BRUXELLES FORMATION

En vertu de l'article 19 de l'Accord de coopération, Actiris et Bruxelles Formation organisent leurs collaborations par le biais du Comité de développement stratégique (CDS), qui constitue l'instance de structuration et de développement des synergies entre les deux services publics.

En 2019, outre la préparation des réunions conjointes des Comités de gestion, le CDS Actiris-Bruxelles Formation, qui s'est réuni à six reprises, a été amené à se pencher sur des dossiers d'importance comme :

- Les Pôles Formation Emploi (état d'avancement et financement) ;
- Les indicateurs stratégiques et opérationnels conjoints (finalisation du processus de mise en place et suivi) ;
- La planification pluriannuelle de la Convention public-public permettant le développement de formations déterminées conjointement ;
- Le dossier unique du chercheur d'emploi ;
- L'évaluation de la collaboration entre Actiris (service Link) et Bruxelles Formation pour la mise à l'emploi des chercheurs d'emploi formés ;
- Le cadre commun de programmation de l'offre de formation et de validation des compétences régie par Bruxelles Formation ;
- Les actions prévues pour lutter contre la précarité des chercheurs d'emploi en formation ;
- Les objectifs de la Garantie Solution pour Tous lancée par Actiris avec la collaboration de Bruxelles Formation.

Les réunions du CDS Actiris-Bruxelles Formation ont eu lieu les 19 février, 7 mai, 25 juin, 1^{er} octobre, 19 novembre et 4 décembre 2019.



BRUXELLES FORMATION



former pour l'emploi



actiris.brussels 

au coeur de l'emploi